Pôle Cap-Haïtien

ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME POUR LA VILLE DE

QUARTIER-MORIN

Appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion de travaux de reconstruction ou de rénovation de 6 pôles de développement

AVRIL 2013

GROUPE IBI | DAA

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

PNUD
PROGRAMME
DES NATIONS
UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT

GROUPE IBI | DAA

HAÏTI
Édifice Le Belvédère, bureau 614
Angle des rues Clerveaux et Chavannes
Pétion-Ville, Haïti
www.groupeibidaa.com

CANADA
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2 Canada
Téléphone 514 954-5300 **Télécopieur** 514 954-5345
www.groupeibidaa.com

Pôle Cap-Haïtien

ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME POUR LA VILLE DE

QUARTIER-MORIN

Appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion de travaux de reconstruction ou de rénovation de 6 pôles de développement

AVRIL 2013

PROJET 39604

GTR_39604_pu_quartier-morin_v1_2013-04-15

01	15 / 04 / 2013	Version préliminaire
Nº	DATE JJ/MM/AA	ÉMISSIONS

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

PROGRAMME
DES NATIONS
UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT

Table des matières

INTRODUCTION 3

1. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 9

- **1.1** Cadre territorial 10
- **1.2** Fonctions et occupations 19
- **1.3** Caractère et identité 25
- **1.4** Conclusion 26

2. VISION ET ORIENTATIONS 29

3. OUTILS D'ENCADREMENT DE L'ESQUISSE DE PU 35

- **3.1** Périmètre d'urbanisation 36
- **3.2** Secteurs d'affectation 37
- **3.3** Zones de contraintes 43
- **3.4** Zones de protection 44

4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES 47

ANNEXE A : Bibliographie 61

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 Contexte régional 7
Planche 2 Secteur d'étude 11
Planche 3 Milieu naturel 15
Planche 4 Occupation du territoire 17
Planche 5 Services et équipements 21
Planche 6 Enjeux d'aménagement 27
Planche 7 Concept d'organisation spatiale 33
Planche 8 Périmètre urbain et secteurs d'affectation 41
Planche 9 Zones de contraintes et de protection 45
Planche 10 Interventions prioritaires 49

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 Étapes du processus d'élaboration de l'esquisse de Plan d'urbanisme 6

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Transect du secteur urbain de Quartier-Morin 39

Un **diagnostic** est le résultat d'une analyse rigoureuse et multidimensionnelle d'une situation en vue d'en tirer des conclusions permettant d'agir.

Un **défi** est une situation qui se présente comme une « épreuve à réussir » pour pouvoir atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.

Une **vocation** est la tendance naturelle d'un territoire à remplir une ou plusieurs fonctions.

Une **vision** est l'image de la situation future désirée d'un territoire dans un contexte de déploiement optimal.

Une **orientation** est un choix quant à la direction à suivre pour atteindre l'idéal que l'on s'est fixé.

BAR RESTAURANT

INTRODUCTION

Ce document présente l'esquisse de Plan d'urbanisme (PU) de la ville de Quartier-Morin. Complément de l'esquisse de Schéma d'aménagement (SA) du pôle de Cap-Haïtien[1], l'esquisse de PU fixe les orientations de développement et d'aménagement du secteur urbain de la Commune de Quartier-Morin et vise à :

- **mobiliser l'ensemble des intervenants** (le gouvernement, ses ministères et mandataires, les collectivités locales concernées, les partenaires institutionnels, associatifs et privés, et la société civile) **autour d'objectifs communs**;
- **assurer la cohérence des mesures** à engager au cours des prochaines années, et
- **prioriser les interventions à mettre en œuvre** pour faire du secteur urbain de Quartier-Morin une ville sécuritaire, dynamique et prospère, et un milieu de vie viable et durable pour l'ensemble de ses habitants.

1 Pour rappel, le pôle de Cap-Haïtien regroupe les Arrondissements de l'Acul-du-Nord et de Cap-Haïtien.

L'esquisse de PU reflète les choix stratégiques de la communauté pour encadrer l'aménagement de la ville de Quartier-Morin. Elle regroupe les interventions prioritaires à engager pour répondre aux besoins de la population et atteindre la vision souhaitée, et propose des outils pour baliser l'utilisation du sol. L'esquisse de PU s'articule en quatre sections :

» la section 1 résume les **faits saillants du diagnostic** et les **perspectives de développement** de la ville de Quartier-Morin, identifiés via les différentes études conduites sur ce territoire, les entretiens réalisés avec les acteurs impliqués dans son développement, et le processus de concertation participative;

» la section 2 présente la **vision d'avenir** de la ville de Quartier-Morin souhaitée par les acteurs dans un contexte de déploiement optimal, ainsi que les **orientations à long terme** permettant de guider sa mise en œuvre. Cette vision s'inspire de la lecture diagnostique du territoire et des préoccupations exprimées par la communauté. Un concept d'organisation spatiale présente schématiquement les orientations retenues;

» la section 3 précise les **outils** mis en place pour baliser l'utilisation du sol afin d'encadrer la mise en œuvre du concept d'organisation spatial et des interventions programmées, soit :

- le **périmètre d'urbanisation** qui délimite le secteur urbain, incluant les espaces déjà urbanisés de la ville et ceux d'extension future, au sein desquels il convient de s'établir pour consolider le développement urbain;
- les **secteurs d'affectation** qui définissent le caractère général et les intentions de développement attribués aux différentes parties du territoire pour orienter l'aménagement de la ville de Quartier-Morin, et qui identifient les secteurs nécessitant une attention particulière (secteur urbain précaire ou T5-3, district spécial ou DS) notamment au niveau des mesures à mettre en œuvre pour encadrer leur développement;
- les **zones de contraintes et de protection** qui limitent l'utilisation de certains espaces afin de protéger les personnes et les biens des risques naturels et anthropiques pouvant exister, et de préserver les atouts historiques, écologiques ou encore paysagers du territoire;

» la section 4 présente les **interventions prioritaires** d'aménagement à mettre en œuvre au cours des prochaines années selon les orientations et objectifs soutenant la vision souhaitée, et en fonction des différents secteurs d'affectation et des intentions de développement associés à chacun. Ces interventions sont reprises et détaillées dans le Plan d'action du PSMA.

Tout comme l'esquisse de Schéma d'aménagement, l'esquisse de PU se veut être un document évolutif. L'objectif est de proposer un instrument réaliste qui jette les bases d'un encadrement progressif de l'aménagement de la ville de Quartier-Morin. Il s'agit d'une première étape dans le processus de prise en charge de la gestion du devenir de ce territoire par les différents acteurs impliqués à commencer par les autorités locales. Au-delà de la vision, des orientations, objectifs et interventions proposés, l'esquisse de PU permettra aux acteurs de la ville de Quartier-Morin de disposer d'un référentiel géographique de base cartographiant les éléments à prendre en compte pour guider l'aménagement de ce territoire (réseau viaire, espaces et équipements structurants, secteurs d'affectation, zones de contraintes et de protection, etc.).

L'horizon de planification de l'esquisse de PU est de 20 ans, certaines des interventions proposées reflétant évidemment une échéance à plus court terme. Au cours des années à venir, l'esquisse de PU est amenée à évoluer à la lumière des nouveaux éléments de connaissance, des éventuels changements politiques, notamment à l'échelon local, ou encore des moyens dont disposeront les autorités chargées de la mise en œuvre de cet instrument. Il est, par conséquent, recommandé de réviser régulièrement (tous les cinq ans) l'esquisse de PU et, notamment le programme des interventions prioritaires, afin de prendre en compte l'évolution des réalisations, mais également des besoins, et d'intégrer les opportunités nouvelles pouvant émerger en fonction de la conjoncture.

La **Planche 1** positionne la ville de Quartier-Morin dans le contexte plus large de planification régionale du Schéma d'aménagement du pôle de Cap-Haïtien et du Département du Nord.

SCHÉMA 1 ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE L'ESQUISSE DE PLAN D'URBANISME

DIAGNOSTIC MULTISECTORIEL

RAPPORT SUR LES IMPACTS URBAINS DU SÉISME
INTERVENTIONS D'URGENCE ET OPPORTUNITÉS D'AMÉNAGEMENT

PROCESSUS PARTICIPATIF
ACTIVITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE

PLAN STRATÉGIQUE MULTISECTORIEL D'AMÉNAGEMENT (PSMA)

ESQUISSE DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (SA)

ARRONDISSEMENTS DU CAP-HAÏTIEN ET DE L'ACUL-DU-NORD

ESQUISSES DE PLANS D'URBANISME (PU)

SECTEUR URBAIN DE CAP-HAÏTIEN	**SECTEUR URBAIN DE LIMONADE**	**SECTEUR URBAIN DE QUARTIER MORIN**
SECTEUR URBAIN DE MILOT	**SECTEUR URBAIN DE PLAINE-DU-NORD**	**SECTEUR URBAIN DE L'ACUL-DU-NORD**

FAITS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC	**VISION ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT**	**OUTILS D'ENCADREMENT**	**INTERVENTIONS PRIORITAIRES**
Quels sont les défis et les perspectives de développement ?	*Quel territoire souhaitons-nous dans 20 ans ?*	*Quelles sont les balises à suivre pour encadrer la mise en œuvre des interventions programmées ?*	*Quelles sont les interventions à prioriser pour atteindre la vision souhaitée ?*
» Planches synthèses du diagnostic » Enjeux d'aménagement	Concept d'organisation spatiale	» Périmètre d'urbanisation » Secteurs d'affectation » Zones de contraintes et de protection	

PLAN D'ACTION

Selon quelles modalités les interventions identifiées vont-elles être mises en œuvre (échéance, échelle d'application, porteur de l'action et partenaires potentiels, budget, etc.) ?

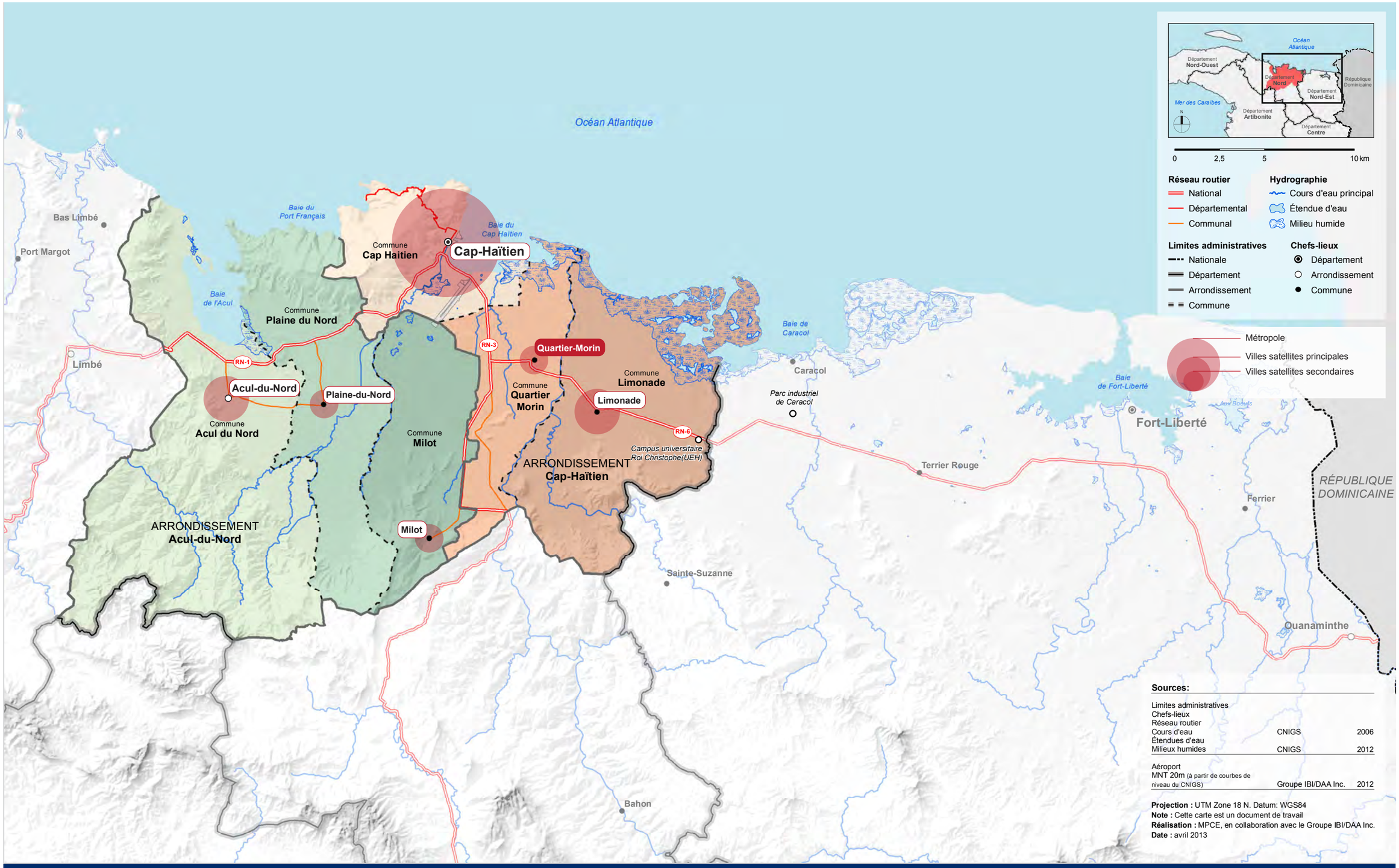

Sources:

Limites administratives Chefs-lieux Réseau routier Cours d'eau Étendues d'eau Milieux humides	CNIGS CNIGS	2006 2012
Aéroport MNT 20m (à partir de courbes de niveau du CNIGS)	Groupe IBI/DAA Inc.	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 1 CONTEXTE RÉGIONAL

1. DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Pour connaître le succès, tout exercice de planification doit s'appuyer sur une lecture fine du territoire et une compréhension de ses caractéristiques, dynamiques et perspectives de développement. On trouvera à l'**Annexe G** du PSMA, le Diagnostic multisectoriel réalisé à partir des données et informations disponibles sur le territoire. Cette lecture a été complétée par le processus de concertation publique rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués.

Cette section met donc en évidence les lignes de force de la lecture diagnostique de la ville de Quartier-Morin. Elle a pour objectif d'identifier les principaux défis auxquels le territoire est aujourd'hui confronté et de dégager les vocations pouvant inspirer la vision d'aménagement et de développement de la ville. Elle est structurée en trois sous-sections, considérées comme autant de niveaux de lecture du territoire :

- le **cadre territorial** qui présente les éléments structurants participant à définir et organiser le territoire de la ville de Quartier-Morin. Il traite de sa localisation au sein de la Commune, de l'Arrondissement et à plus grande échelle du pôle de Cap-Haïtien, ou encore de son cadre physique;
- les **fonctions et occupations** qui traitent des grandes caractéristiques de ce milieu de vie en abordant les dynamiques démographiques, les logiques d'occupation et les capacités d'accueil du territoire en termes d'infrastructures, d'équipements et de services, ou encore de l'économie locale et des différents secteurs d'activités la caractérisant;
- le **caractère et l'identité** qui mettent en évidence les spécificités de la ville de Quartier-Morin, notamment au regard des territoires voisins et de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien.

1.1 CADRE TERRITORIAL

L'esquisse de PU porte sur la ville de Quartier-Morin, soit le secteur urbain de la Commune du même nom. La ville est située au centre de l'Arrondissement de Cap-Haïtien[2] dans le Département du Nord. Elle est le chef-lieu de la Commune de Quartier-Morin. La **Planche 2** présente le territoire élargi de la ville de Quartier-Morin afin de la positionner dans son environnement et de mieux comprendre son contexte de développement.

A) Une localisation privilégiée dans l'aire d'influence de la métropole du Cap-Haïtien et le long de l'axe de développement majeur de la région Nord

La Commune de Quartier-Morin est bordée au nord par l'océan Atlantique, à l'est par la Commune de Limonade que sépare la Grande-Rivière-du-Nord, au sud par la Commune de Grande-Rivière-du-Nord (Arrondissement de Grande-Rivière-du-Nord) et à l'ouest par les Communes de Milot (Arrondissement de l'Acul-du-Nord) et de Cap-Haïtien. Fondée en 1670, Quartier-Morin a longtemps été la banlieue favorisée de Cap-Haïtien, accueillant une population attirée par cet environnement préservé et marqué par la culture de la canne à sucre. La présence de boisés matures, d'anciennes habitations coloniales (quartier Galman Duplaa, au nord de la ville) ou encore de Lakous traditionnels (au sud de la ville) témoignent du riche passé de la région.

La ville de Quartier-Morin occupe une position stratégique au sein de l'Arrondissement et plus largement de l'ensemble de la région Nord. Elle est située à 10 km de la métropole de Cap-Haïtien, seconde ville d'Haïti par sa population, et à 2 km à l'ouest de Carrefour La Mort (intersection des RN3 et RN6, deux des trois routes nationales desservant le nord du pays)[3]. Elle s'est développée au croisement de l'actuelle RN6 et d'une route traversant du nord au sud l'ensemble du territoire communal et reliant le bord de l'eau aux bourgs ruraux (Lalande, Fourrier, Derence, etc.). La RN6 relie Cap-Haïtien à la République dominicaine via Ouanaminthe, située à la frontière. Traversant d'ouest en est les Départements du Nord et du Nord-Est, elle est aujourd'hui considérée comme l'axe de développement majeur du nord d'Haïti. C'est notamment le long de cette route qu'a récemment (octobre 2012) été inauguré le Parc industriel de Caracol (PIC), situé dans la Commune du même nom. Il s'agit d'un des plus ambitieux projets d'investissement régional de l'histoire haïtienne, pouvant participer à transformer durablement l'ensemble de la région et améliorer les conditions de vie des communautés environnantes[4]. Accueillant un des leaders mondiaux de la fabrication d'articles vestimentaires[5], le PIC propose plus de 250 hectares d'infrastructures modernes et de services adaptés à la production industrielle. Ce projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement haïtien et de ses partenaires «*de stimuler l'emploi et créer des opportunités économiques à l'extérieur de Port-au-Prince*» et devrait, à terme, permettre la création de 65 000 emplois directs. C'est également le long de la RN6 qu'est implanté le campus Roi Henri Christophe de l'Université d'État d'Haïti (UHE). Situé dans la Commune voisine de Limonade, à l'est de la ville du même nom, ce campus a accueilli ses premiers étudiants en octobre 2012.

La RN6 apparait donc comme un axe structurant pour le développement de cette région. La réalisation de ces projets «moteurs» va permettre d'améliorer le dynamisme et la compétitivité des Départements du Nord et de renforcer leur positionnement économique à l'échelle de l'ensemble du pays et plus largement (notamment avec la République dominicaine, la Caraïbe ou encore les États-Unis). L'offre d'infrastructures et de services adaptées (au niveau social, économique, résidentiel, etc.), l'encadrement du développement urbain le long de ce corridor, la maîtrise de l'urbanisation des villes localisées à proximité, et la saine cohabitation entre les fonctions urbaines et la circulation de transit amenée à se développer (notamment avec la présence du campus universitaire, du PIC, etc.) apparaissent donc comme les principaux enjeux à prendre en compte dans les années à venir pour accompagner et soutenir adéquatement ces dynamiques.

2 Les deux autres communes formant l'Arrondissement de Cap-Haïtien étant Cap-Haïtien et Limonade.

3 Les portions des routes nationales traversant le territoire communal de Quartier-Morin sont globalement en bon état et présentent un gabarit typique des axes de ce type (une voie par sens de circulation, accotements, système d'éclairage solaire, etc.).

4 www.ute.gouv.ht/caracol/fr/parc/investir-dans-la-croissance-dhaiti.

5 www.ute.gouv.ht/caracol/fr/parc.

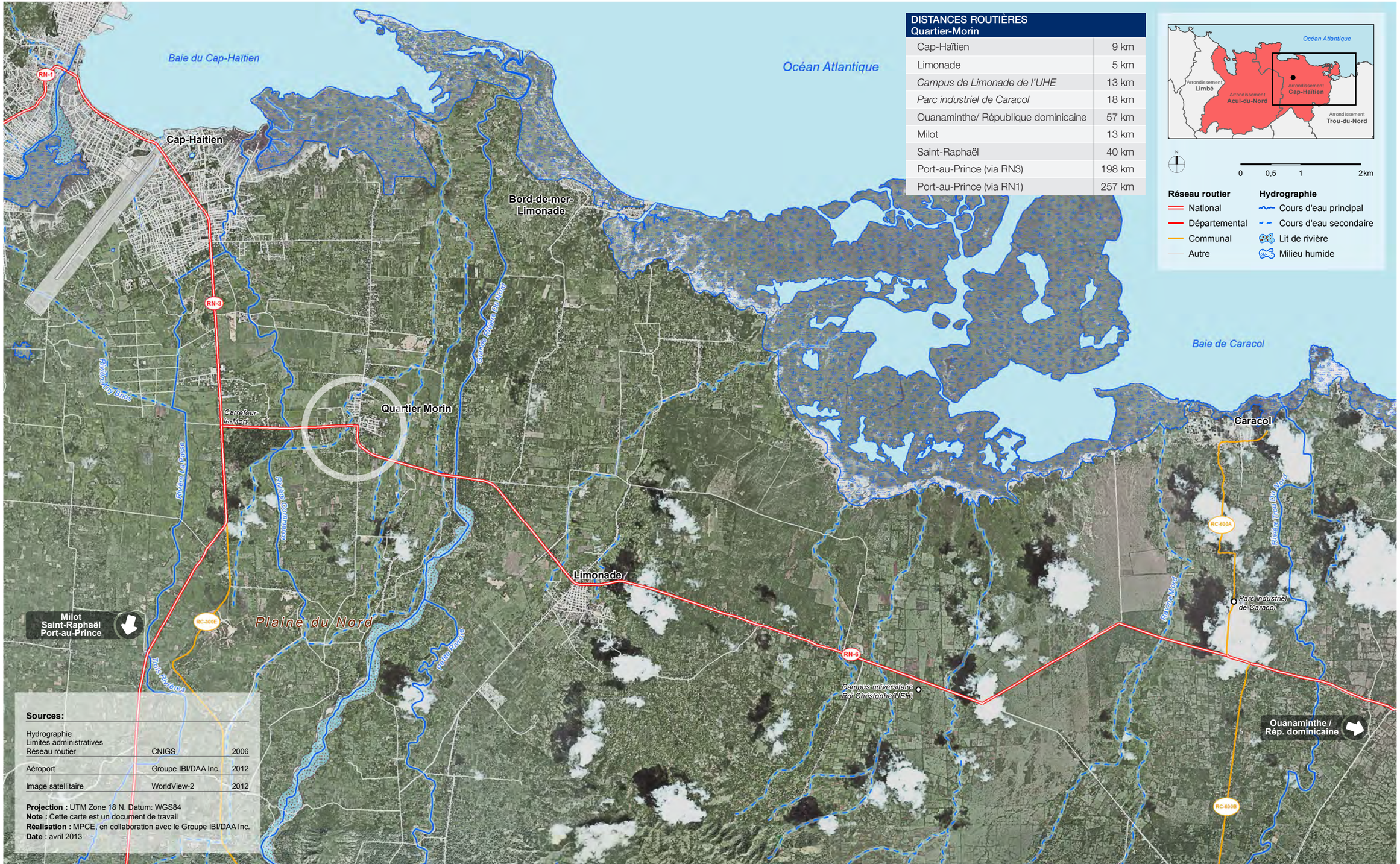

DISTANCES ROUTIÈRES
Quartier-Morin

Cap-Haïtien	9 km
Limonade	5 km
Campus de Limonade de l'UHE	13 km
Parc industriel de Caracol	18 km
Ouanaminthe/ République dominicaine	57 km
Milot	13 km
Saint-Raphaël	40 km
Port-au-Prince (via RN3)	198 km
Port-au-Prince (via RN1)	257 km

N

0 0,5 1 2km

Réseau routier
- National
- Départemental
- Communal
- Autre

Hydrographie
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Lit de rivière
- Milieu humide

Sources:

Hydrographie Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Aéroport	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 2 SECTEUR D'ÉTUDE

B) Un environnement dominé par la plaine

La géographie de la Commune de Quartier-Morin est caractérisée par une grande plaine alluviale fertile, la Plaine du Nord bordant la Baie du Cap-Haïtien. La plaine représente 84 % de l'ensemble du territoire communal[6], couvrant une superficie totale de 61 km^2. La Commune de Quartier-Morin est divisée en deux Sections communales : 1re Basse-Plaine et 2e Morne-Pelé que sépare la RN6.

La ville de Quartier-Morin chevauche les deux Sections communales. Elle est entourée de vastes terres possédant un important potentiel agricole, particulièrement celles situées au sud de la RN6. Elle est délimitée par la présence de deux cours d'eau, respectivement tributaires de la rivière Commerce à l'ouest et de la Grande-Rivière-du-Nord à l'est. La topographie de la ville est relativement plane, s'affaissant de quelques mètres du sud-ouest vers le nord est.

Sa localisation au milieu de cette grande plaine alluviale, la proximité des cours d'eau et la nature de ses sols exposent la ville à d'importants risques d'inondation. Cette situation déjà fragile est accentuée par la dégradation générale de l'environnement et le manque d'entretien des cours d'eau (érosion des rives, accumulation de débris dans le lit des rivières, etc.). Plusieurs quartiers de la ville sont ainsi très vulnérables comme le centre-ville ou la Cité Dessalines, et plus encore les poches d'habitat informel qui y sont établis[7]. Au-delà des conséquences directes, les inondations peuvent également avoir d'autres répercussions dans les milieux particulièrement fragiles (mauvaises conditions d'établissement, forte concentration humaine, etc.). Ainsi, la Cité Dessalines a été frappée par une épidémie de choléra; l'absence d'infrastructures de base expliquant en partie le développement de cette maladie.

La **Planche 3** illustre les composantes naturelles du territoire environnant de la ville de Quartier-Morin, dont la topographie et la nature des sols, l'hydrologie et les milieux boisés d'intérêt.

6 MPCE, mai 2012, p.103.

7 American Institute Architects (AIA), *Cap-Haïtien/Ouanaminthe Development Corridor Local Comprehensive Plan*, 21 december 2012, p.45

C) Une urbanisation non-contrôlée

Le mode d'urbanisation de la ville de Quartier-Morin est typique de celui des villes et des bourgs haïtiens. La lecture de la trame viaire met, tout d'abord, en évidence l'existence de plusieurs secteurs au tracé régulier, connectés de part et d'autre à la route secondaire communale (nord-sud) au nord de la RN6.

Le premier ensemble est situé à l'est de la route secondaire, dans le prolongement de l'approche ouest de la RN6. La trame viaire de ce secteur est délimitée à l'ouest par un mur d'enceinte, témoin de l'histoire des lieux et percé de deux portes qui marquent l'entrée de la ville et confèrent un caractère particulier à cet ensemble. Elle se prolonge à l'est, moindrement au nord et au sud, par des pistes agricoles ou des chemins étroits, devenant impraticables à la circulation véhiculaire et se terminant pour la plupart en cul-de-sac. Ce secteur est organisé autour de la place centrale et regroupe les principales fonctions urbaines : Mairie, Tribunal de paix, Bureau d'état civil, Sous commissariat de police, Direction générale des impôts, centre de santé, l'église et le presbytère Saint-Louis-Roi-de-France, etc. Plusieurs bâtiments se distinguent par le caractère typique et la qualité de leur architecture, malgré leur manque d'entretien et leur relative désuétude. Les quelques rues de ce secteur sont adoquinées et, pour la plupart, équipées de trottoirs et de caniveaux. Un second secteur urbain au tracé régulier est situé un peu plus au nord de la ville, à l'ouest de la route secondaire nord-sud : la Cité Dessalines. Ce quartier n'est composé que de quelques rues et délimité à l'ouest par le bras est de la rivière Commerce. Répondant à une fonction majoritairement résidentielle, les îlots se densifient progressivement de manière irrégulière, à l'ouest de la rue du Centre.

L'urbanisation de Quartier-Morin s'est donc développée à partir de ces trames. Le développement s'est ensuite poursuivi le long des principaux axes de circulation, repoussant ainsi continuellement les limites de la ville et brouillant l'identité de cette banlieue paisible[8]. Aujourd'hui, l'urbanisation entre les villes de Quartier-Morin et Cap-Haïtien est quasiment continue. En effet, comme ailleurs dans le pays, la production de l'espace urbain est dans l'ensemble incontrôlée. Elle suit le tracé des principales voies de circulation, conditionnée par la topographie et la présence de barrières physiques (cours d'eau, ravines, etc.). Le développement se poursuit au gré des constructions informelles et des projets individuels, sans vision ni logique spatiale d'ensemble. Cette croissance non-planifiée pose la question des limites de la ville. Elle entraine une tension au niveau de l'affectation des sols et souligne l'absence de gestion des potentialités du territoire (et notamment des terres agricoles environnantes). Couteuse en espaces et infrastructures, elle ne laisse également que «*peu de place à la production d'espaces publics et préservent rarement ceux qui existent*»[9]. Ce mode de développement ne peut ainsi guider, de manière durable, l'aménagement du territoire.

Les nouvelles voies de circulation, généralement ouvertes pour ne desservir qu'une ou plusieurs propriétés, sont rarement connectées entre elles, ne facilitant donc pas la circulation locale. Généralement non adoquinées, elles ne répondent à aucune norme commune d'aménagement (largeur minimale selon le type, équipement en caniveaux ou trottoirs, distance minimale à respecter entre chaque voie, etc.). Aussi, le plus souvent, aucun équipement ou infrastructure n'accompagne ces développements, rendant ainsi les nouveaux secteurs urbanisés précaires et plus vulnérables aux risques divers (inondations face à la non-gestion des eaux de surface, épidémies face à l'inexistence de réseau d'assainissement, etc.). Ainsi, bien qu'il n'existe pas de bidonvilles à proprement parler dans la ville de Quartier-Morin[10], certains quartiers (quartiers Cadouche, Kafou Carré et Cité Dessalines) sont mal desservis et sous-équipés, n'offrant ainsi pas aux résidants des conditions de vie satisfaisantes et durables.

La **Planche 4** présente l'occupation du territoire de la ville de Quartier-Morin, dont la trame viaire, le tissu urbain et les principaux éléments structurants.

8 AIA, décembre 2012, p.42

9 CO SINUS CONSEIL, 2006, p.113.

10 IHSI, novembre 2012, p.8-9.

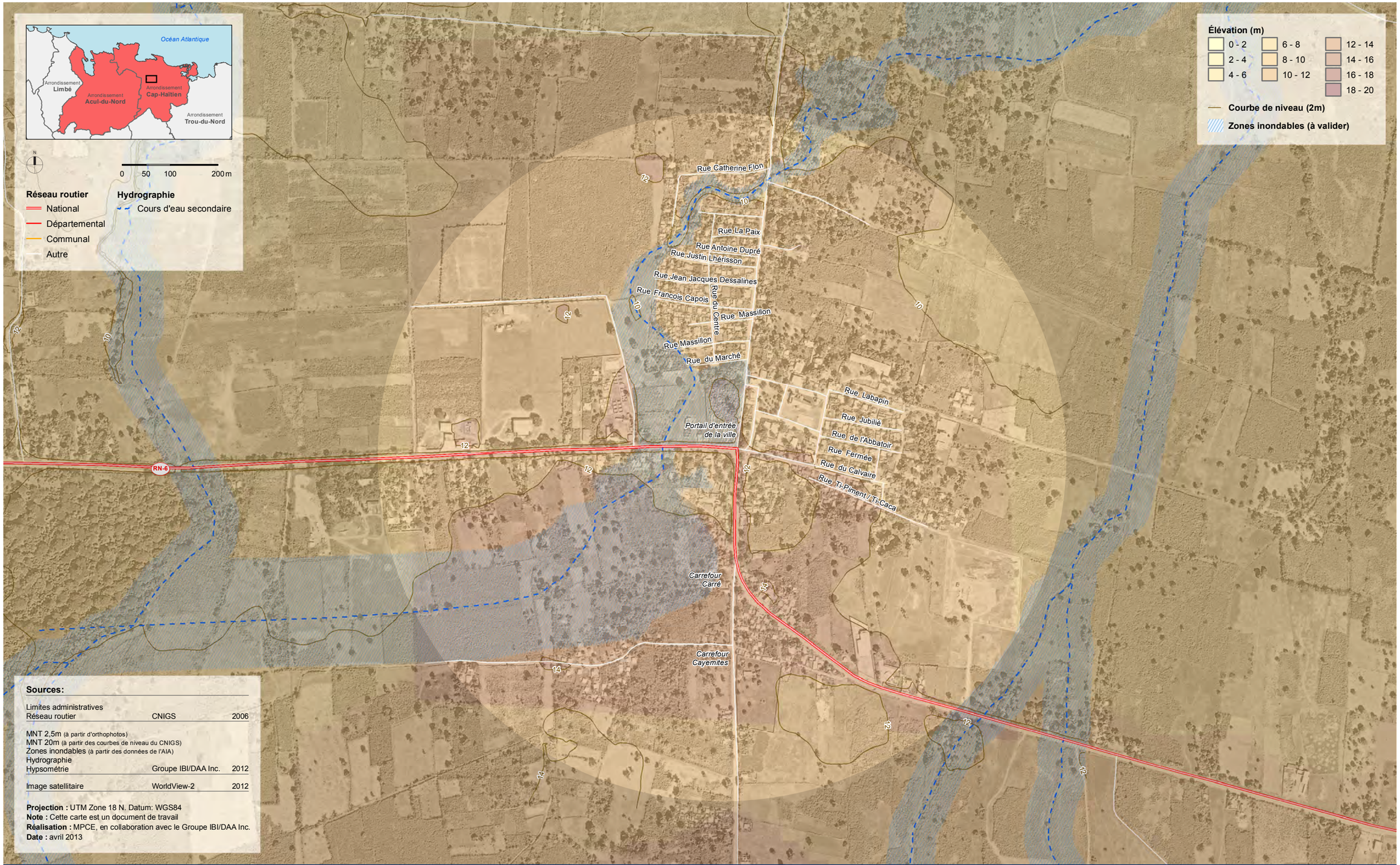

PLANCHE 3 MILIEU NATUREL

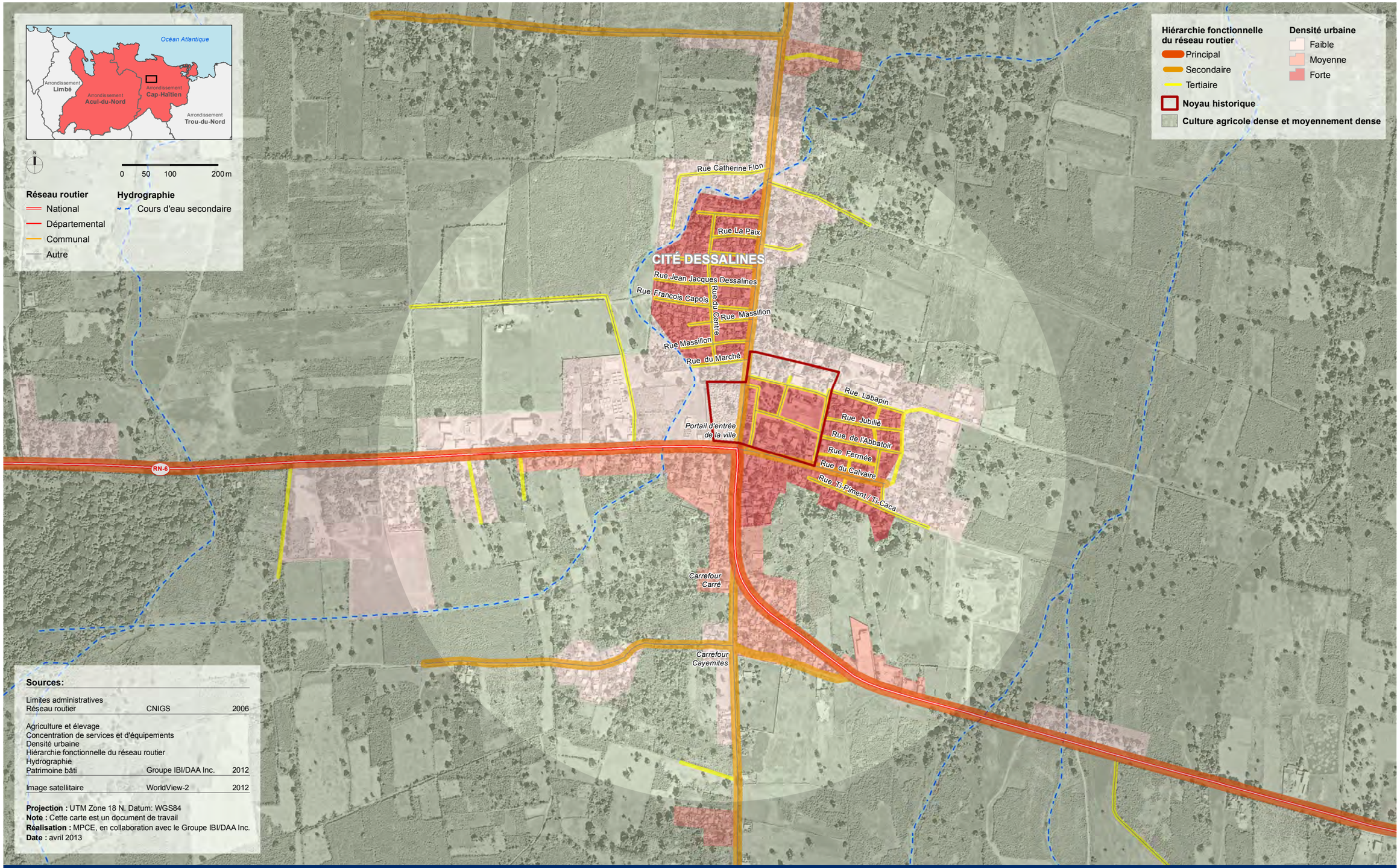

Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Agriculture et élevage Concentration de services et d'équipements Densité urbaine Hiérarchie fonctionnelle du réseau routier Hydrographie Patrimoine bâti	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 4 OCCUPATION DU TERRITOIRE

1.2 FONCTIONS ET OCCUPATIONS

A) L'influence de la proximité de la métropole de Cap-Haïtien sur la dynamique démographique

Selon les données de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), la Commune de Quartier-Morin comptait 21 100 habitants en 2003, soit 7,7 % de l'ensemble de la population de l'Arrondissement de Cap-Haïtien et 5,6 % de celle de la zone d'étude. Il s'agit de la Commune la moins peuplée de l'ensemble du pôle de Cap-Haïtien.

L'évolution de la population morinoise entre les deux derniers recensements (1982 et 2003) est caractérisée par une augmentation de 2,1 % par an dans un contexte de croissance relativement forte de l'ensemble de la zone d'étude (+2,9 % par an), principalement absorbée par la Commune de Cap-Haïtien (+5,3 % par an). Cette évolution est une des plus importantes de l'ensemble du pôle. La proximité immédiate et la forte attractivité de la Commune de Cap-Haïtien (et plus encore de sa métropole) ont évidemment une incidence directe sur les dynamiques démographiques observées sur le territoire voisin de Quartier-Morin. Bien que ces données restent difficiles à analyser en raison des imprécisions existantes[11], elles nous donnent tout de même une indication sur les dynamiques en cours. Aussi, l'examen des projections démographiques réalisées depuis par l'IHSI confirme cette tendance. L'évolution démographique de la Commune de Quartier-Morin reste, en effet, importante; sa population étant estimée à 24 881 habitants en 2009.

Quartier-Morin est une des Communes les plus rurales de l'ensemble du pôle, et plus encore de l'Arrondissement de Cap-Haïtien[12], même si sa population urbaine (ville et quartiers) est en constante augmentation (en volume comme en part de la population communale totale) depuis le début des années 1980. S'appuyant toutefois sur de petits effectifs, la population urbaine de Quartier-Morin a, en effet, plus que doublé entre les deux derniers recensements passant de 898 habitants en 1982 (soit 6,6 % de l'ensemble de la population communale) à 2 142 habitants en 2003 (soit 10,2 % de l'ensemble de la population communale).

L'examen des perspectives d'évolution met en évidence que la ville de Quartier-Morin poursuivra vraisemblablement sa croissance démographique dans les années à venir pour atteindre une population estimée à 5 814 habitants en 2031, selon le scénario le plus optimiste[13]. Cette évolution représente une augmentation nette de plus de 3 400 nouveaux citadins. Supposant des densités brutes de 150 à 250 habitants à l'hectare pour une ville comme Quartier Morin, il convient alors de prévoir, au-delà de la densification du tissu urbain existant, des zones d'extension urbaine de l'ordre de 14 ha à 23 ha d'ici 2031[14]. Nous pouvons, en effet, faire l'hypothèse que la localisation de la ville de Quartier-Morin à proximité de la métropole de Cap-Haïtien et le long de la RN6, principal axe de développement de la région Nord, aura une incidence directe sur son attractivité et ainsi sa croissance démographique. Combinée à la tendance générale d'urbanisation des territoires, cette évolution nécessitera, plus encore qu'aujourd'hui, l'existence de capacités d'accueil suffisantes et satisfaisantes pour répondre aux besoins de cette population en expansion, et notamment la mise en place des infrastructures, équipements et services de base.

11 Les données des deux derniers recensements accusent un écart de plus de 20 ans. Aussi, certains questionnements subsistent quant aux modalités de réalisation des deux recensements pouvant logiquement conduire à certains écarts. CO SINUS CONSEIL, 2006, p.110.

12 En 2003, 96,4 % des habitants de la Commune de Cap-Haïtien étaient urbains et 23 % des habitants de la Commune de Limonade. MPCE, mai 2012, p.238.

13 Ibid, p.238.

14 On utilise la « méthode de calcul par densité brute » pour définir les besoins globaux (totaux) en espace pour loger l'accroissement prévu de la population; l'accroissement estimé de la population étant la seule donnée fiable pouvant être utilisée. La densité brute correspond à environ 65 % du territoire à urbaniser à des fins résidentielles et 35 % à des fins de rues, parcs, espaces commerciaux, institutions, etc.

Source : Food for the Poor

B) Des infrastructures et services précaires

La ville de Quartier-Morin ne dispose pas aujourd'hui des infrastructures de base nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins immédiats de sa population et soutenir le développement de l'ensemble de la Commune.

Si la situation de la ville de Quartier-Morin et les conditions de vie de ses habitants sont globalement plus favorables que dans les secteurs plus ruraux du territoire communal, la majorité des quartiers du secteur urbain est sous ou mal-équipée. Cette situation peut être résumée ainsi :

- L'**offre de logements est globalement inadéquate et limitée.** Plusieurs quartiers peuvent ainsi être considérés comme précaires, voire insalubres, sans accès aux infrastructures et services de base (quartier Kafou Carré, Cité Dessalines, etc.). Aussi, l'offre de logements est insuffisante pour accommoder la croissance démographique à laquelle sera confrontée la ville de Quartier Morin dans les années à venir.
- Au-delà des axes principaux (RN6 et route secondaire communale nord-sud) et des rues entourant la place centrale, les **voies de circulation de la ville ne sont pas toutes adoquinées**, et équipées de trottoirs et caniveaux. Aussi, les différents quartiers de la ville sont mal reliés entre eux (Cité Dessalines, centre-ville, quartier Kafou Carré, etc.), n'offrant pas d'autres alternatives que l'usage des axes principaux pour se déplacer de l'un à l'autre. Plusieurs quartiers, situés en marge des secteurs urbains centraux, sont également difficilement accessibles.
- Bien que le secteur urbain soit situé dans une zone riche en eau, le **réseau d'eau potable de la ville fait défaut**;
- **Aucun réseau d'égoûts sanitaires n'est aménagé** et encore beaucoup de logements de la ville ne disposent pas de lieux d'aisance[15];
- Les **déchets ne sont pas gérés**, et aucun système de collecte et de traitement formel n'a été mis en place;
- Bien que Quartier-Morin, principalement son centre-ville, soit globalement desservi en **électricité** via Cap Haïtien, **le réseau existant est dysfonctionnel et peu entretenu**. Aussi, plusieurs quartiers de la ville n'ont pas accès au service de distribution d'électricité.

Ainsi, l'environnement urbain de Quartier-Morin n'offre pas aujourd'hui à ses habitants des conditions de vie satisfaisantes, saines et sécuritaires. Aussi comme signalé, la dégradation générale de l'environnement (érosion des mornes, manque d'entretien des cours d'eau, etc.) et l'absence d'un système de drainage efficace à grande échelle[16] nuisent à l'évacuation des eaux pluviales exposant la ville à des risques d'inondation.

15 MPCE, mai 2012, p.94.

16 AIA, décembre 2012, p.45

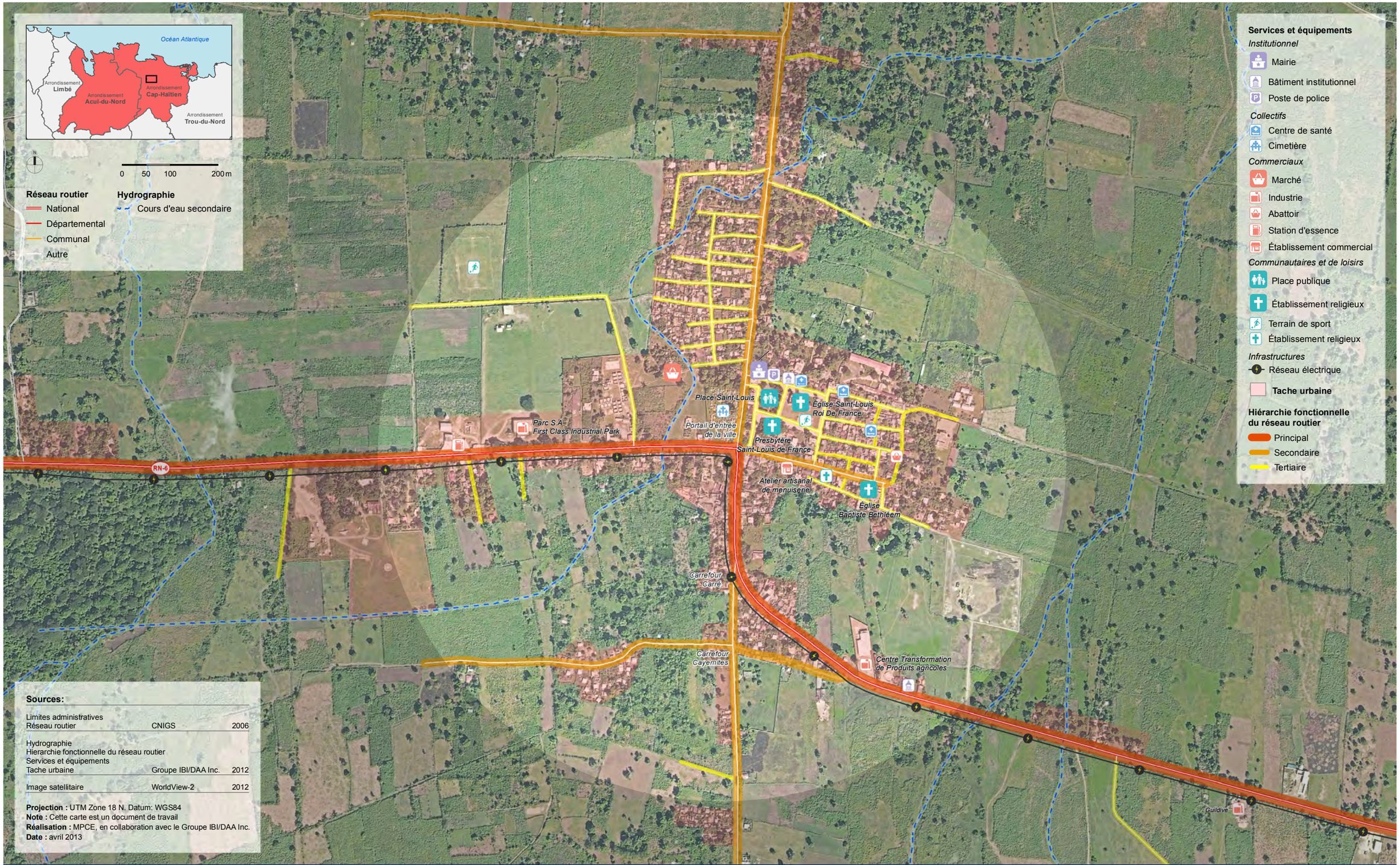

Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie		
Hierarchie fonctionnelle du réseau routier		
Services et équipements		
Tache urbaine	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 5 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

C) Des équipements insuffisants et inadaptés aux besoins de la population

En tant que chef-lieu, la ville de Quartier-Morin est le pôle administratif de la Commune. Elle rassemble différents services déconcentrés des ministères et les principaux équipements administratifs du territoire comme la Mairie, le Bureau d'état civil, la Direction Générale des Impôts (DGI), le Tribunal de paix, ainsi que le Sous-commissariat de police. Toutefois, ces services sont globalement peu adaptés et manquent globalement de ressources (locaux modernes, personnel qualifié, équipements divers, etc.) pour offrir des services de qualité à la population.

Il en est de même des établissements scolaires. Si il existe plusieurs infrastructures scolaires (principalement de niveau primaire et secondaire) dans la ville de Quartier-Morin, celles-ci occupent des locaux peu adaptés et entretenus, sont mal équipées (matériels didactiques, mais également infrastructures et équipements de base) et ne disposent pas des services connexes nécessaires (centre informatique et de multimédias, cantine, moyens de transport des élèves, etc.) pour assurer une éducation de qualité. Précisons toutefois qu'un lycée est actuellement en cours de construction près du nouveau marché.

La ville de Quartier-Morin, et plus largement la Commune, apparait également comme assez défavorisée en matière de santé. Là encore, si l'Hôpital de la Convention Baptiste d'Haïti, qui occupe un vaste îlot au sud de la RN6 à l'ouest de la ville, permet aux populations d'avoir accès aux soins de base et à certains soins spécialisés, l'insuffisance du personnel médical combinée au manque de moyens de cet équipement, comme des autres établissements de santé de la ville (centre de santé, pharmacie, etc.), limitent considérablement les services offerts.

La ville compte actuellement une bibliothèque et plusieurs terrains sportifs (football, basket, etc.), mais là encore le manque de moyens pour entretenir et moderniser ces équipements sportifs et de loisirs ne peut permettre, en l'état, de répondre adéquatement aux besoins de la population locale et de la Commune. Le nouveau parc récréosportif, actuellement en projet au nord de la RN6 et porté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) permettra, en partie, de combler cette lacune.

La **Planche 5** met en évidence la couverture actuellement partielle et insuffisante en services et équipements de la ville de Quartier-Morin et de ses différents quartiers.

AVANTAGE
AUTO PARTS
DAIHATSU

1.3 CARACTÈRE ET IDENTITÉ

A) Une économie locale principalement caractérisée par de petites activités agricoles et commerciales

Quartier-Morin est localisée au centre d'une des plus grandes plaines fertiles du pays. Son économie est logiquement dominée par l'agriculture, entendue dans un sens large (culture, élevage et pêche). La canne à sucre reste la principale filière exploitée de cette région historique de plantation. Elle est transformée en rhum et clairin par plusieurs petites distilleries, principalement localisées dans le sud de la Commune[17]. Cette production a fait la renommée nationale de la région. Les autres filières agricoles exploitées sont la banane, le maïs, les pois et tubercules, ainsi que l'élevage de bovins, caprins et porcins. Faute d'un encadrement technique et financier suffisant, le milieu agricole est toutefois peu structuré et répond au modèle largement dominant de petits établissements avant tout exploités à des fins de subsistance. Aussi, l'absence de planification territoriale, le mitage des terres agricoles et l'inefficacité du réseau d'irrigation à l'échelle communale (non-entretien des rivières, destruction du barrage de la Tannery, abandon du système de canaux, etc.) limitent considérablement la rentabilité des exploitations locales.

Facilement accessible et stratégiquement localisée, la ville de Quartier-Morin pourrait jouer un rôle d'appui important pour les activités agricoles environnantes. Un nouveau marché a récemment été construit au sud de la Cité Dessalines pour écouler les produits agricoles du territoire et permettre aux populations de s'approvisionner en denrées alimentaires et produits divers. Plus grand et plus moderne, ce nouvel équipement semble toutefois peu adapté[18]. Situé dans une zone fréquemment inondée, il est actuellement peu accessible depuis les principaux axes de circulation. Aucun pont n'a, en effet, été aménagé pour faciliter le passage du cours d'eau depuis la route secondaire communale (nord-sud). Aucun axe formel n'a non plus été tracé pour permettre aux véhicules d'accéder directement au marché depuis la RN6 et aucune aire de stationnement n'a été planifiée. Aussi, l'abattoir, actuellement localisé à l'est du centre-ville, à l'extrémité de la rue de l'abattoir, devrait être prochainement relocalisé à proximité du nouveau marché pour des raisons évidentes de salubrité, mais également afin de remplacer une infrastructure vieillissante et désuète. Outre ce marché principal, des petits commerçants s'organisent de manière informelle dans le centre-ville et le long des principaux axes de circulation pour la vente de biens de consommation et de produits d'usage quotidien. Ajoutons enfin qu'un centre de transformation des produits agricoles est actuellement en cours de construction, avec le soutien de l'USAID. Situé à l'est de Carrefour Carré, au nord de la RN6, ce centre permettra de valoriser la production agricole locale.

Le commerce complète la base de l'économie locale. Comme ailleurs, il est caractérisé par la prédominance de la « micro-activité », c'est-à-dire de petits établissements familiaux souvent peu structurés. Enfin, un petit parc industriel, le parc S.A. First Class, a récemment été construit le long de la RN6 à l'ouest de la ville. La proximité immédiate de la métropole de Cap-Haïtien, et la surconcentration de commerces et services que l'on peut y retrouver, invitent à se questionner sur la place de Quartier-Morin dans le développement d'une offre commerciale et de services très spécialisée. La ville pourrait, en effet, se positionner comme « vitrine » des produits provenant de la production de canne à sucre, élargissant les débouchés possibles pour les producteurs locaux et valorisant ce qui a fait hier la réputation et la fierté de la région.

B) Une localisation stratégique à mettre en valeur

Idéalement localisée, la ville de Quartier-Morin devrait se donner les moyens de saisir l'opportunité inédite que représente l'ouverture du campus Roi Henri Christophe de l'Université d'État d'Haïti (UHE) et du PIC pour s'inscrire durablement au sein de cet axe majeur de développement. Ces deux projets moteurs auront des répercussions importantes sur la demande en logement, en commerces et services dans les villes environnantes (particulièrement celle de Limonade), et plus largement sur l'ensemble de l'économie régionale. Dans ce contexte, la ville de Quartier-Morin pourrait devenir graduellement une « ville-satellite » de la métropole de Cap-Haïtien et asseoir ainsi sa position dans la grande région Nord.

17 AIA, décembre 2012, p.43

18 Entretien avec les Maires de Quartier-Morin, 10 septembre 2012.

1.4 CONCLUSION

À l'examen de la situation actuelle, la planification de l'avenir de la ville de Quartier-Morin doit prendre en compte les **principaux défis** suivants :

- la **maîtrise des risques d'inondations** qui menacent la sécurité des populations;
- le **contrôle de l'étalement urbain** et la mise en valeur du tissu urbain existant;
- la **faiblesse des réseaux d'infrastructures**, équipements collectifs et services de base qui diminue la qualité de vie et provoque un exode de la population vers la métropole de Cap-Haïtien;
- l'appui aux **activités agricoles** existantes et la valorisation des productions locales (rhum, clairin, etc.);
- le **développement d'une offre de logements diversifiée** pour soutenir l'augmentation de la demande en lien avec les grands projets des environs (campus de l'UHE, PIC, etc.);
- la **saine cohabitation entre les fonctions urbaines de Quartier-Morin**, et le rôle d'axe de transit de la RN6 qui traverse la ville sont amenés à se renforcer dans les prochaines années;
- le **renforcement de l'identité de Quartier-Morin** sur l'axe de la RN6 et au sein de la grande région Nord.

La **Planche 6** fait état des principaux enjeux d'aménagement auxquels doit répondre la ville de Quartier-Morin pour assurer un développement futur sain, sécuritaire et durable, tant pour la ville que pour ses citoyens.

L'analyse des différents intrants mobilisés dans le cadre de ce travail, tout comme la prise en compte du point de vue des acteurs impliqués dans l'aménagement et le développement de la ville de Quartier-Morin, ont permis d'identifier les forces spécifiques de ce territoire qui peuvent servir d'assises au devenir de la ville. **Deux vocations spécifiques** font ainsi consensus chez les différents intervenants préoccupés par l'avenir de la ville de Quartier-Morin :

- un **centre de commerces et de services** (notamment liés aux activités agricoles de la Commune) pour les territoires environnants, et
- une petite « **ville satellite** » de la métropole de Cap-Haïtien offrant un cadre de vie préservé.

PLANCHE 6 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

2. VISION ET ORIENTATIONS

Au regard des éléments précédemment avancés, les acteurs du territoire s'accordent sur l'énoncé de **vision** suivant :

Quartier-Morin,
« une ville-satellite de Cap-Haïtien offrant un cadre de vie privilégié,
et un centre de commerces et de services pour les territoires environnants ».

Cet énoncé, fidèle aux orientations de l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien, a été adopté par la ville de Quartier-Morin pour guider la planification des interventions pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement urbain. Elle représente les aspirations d'une population attachée à son milieu et à ses racines, et soucieuse de bâtir un avenir collectif et un milieu de vie meilleur en s'appuyant sur ses ressources les plus précieuses.

Dans 20 ans, Quartier-Morin sera devenue une petite ville moderne, dynamique et attractive, encourageant les pratiques durables et respectueuses de l'environnement. La ville offrira à ses habitants un cadre de vie urbain privilégié de la grande banlieue capoise, et assurera des conditions de vie sécuritaires, saines et répondant aux attentes de l'ensemble des populations (jeunes, familles, personnes âgées, etc.). Les bases d'une intercommunalité seront esquissées avec les villes de Cap-Haïtien et Limonade (et Caracol). Certains services seront désormais gérés collectivement (déchets, assainissement, etc.) permettant la mutualisation des moyens et favorisant des économies d'échelle.

En tant que chef-lieu, Quartier-Morin sera le centre de commerces et de services de l'ensemble de la Commune, et disposera des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des différentes communautés de son territoire. Elle aura su se positionner avantageusement et asseoir son identité au sein de l'axe de développement de la région Nord (métropole de Cap-Haïtien/Campus de Limonade de l'UHE/PIC/Ouanaminthe/ République dominicaine). La ville de Quartier-Morin aura mis en place les moyens nécessaires pour exploiter durablement ses ressources, contribuant ainsi à sa croissance économique et à la prospérité de la population de l'ensemble de la Commune. Elle sera, en effet, devenue une étape incontournable dans la découverte de la région, centrée notamment sur la culture et la transformation de la canne à sucre.

Le renforcement des moyens financiers, techniques et humains, l'adoption d'outils de planification territoriale locale, l'application d'instruments de mise en œuvre auront permis aux autorités compétentes de maitriser la croissance urbaine et d'encadrer le développement de la ville. L'ensemble des quartiers sera convenablement desservi en infrastructures et services de base. Tous les ménages auront accès à l'électricité et à l'eau potable, et disposeront d'équipements sanitaires répondant aux normes environnementales reconnues.

Le réseau viaire aura été parachevé dans la continuité logique des trames existantes et sera équipé de caniveaux, de trottoirs et d'un système d'éclairage. Il facilitera l'accessibilité aux différents quartiers de la ville et les nouvelles voies ouvertes permettront d'offrir aux circulations locales une alternative à l'emprunt systématique des principaux axes de la ville (notamment de la RN6). L'organisation du territoire et des différentes activités permettront d'assurer la fluidité de la circulation transitant par la RN6 sans pour autant nuire aux fonctions urbaines de Quartier-Morin.

Les entrées de ville auront été requalifiées (plantation d'arbres, installation de mobilier urbain et d'éléments d'éclairage, etc.) afin de donner à la ville de Quartier-Morin une image distinctive et de marquer sa position sur le tracé de la RN6. Une voie de contournement, permettant d'éviter le centre de la ville de Quartier-Morin, aura été aménagée. Reliant d'ouest en est la RN6 en passant par le sud de la ville cette rocade offrira, à la circulation de transit, une alternative à la traversée des quartiers urbains centraux. Le centre-ville aura été mis en valeur et modernisé. Les éléments urbains et architecturaux, comme le mur d'enceinte, la place centrale ou encore les bâtiments d'intérêt, auront été réhabilités. Le développement d'une offre de logements diversifiés aura permis d'accueillir une partie de la demande liée aux projets structurants de la région (campus de Limonade de l'UEH, PIC, etc.) et à la saturation relative de la métropole de Cap-Haïtien. La ville sera dotée d'équipements publics de qualité répondant aux évolutions démographiques, sociales et économiques de cette population. L'offre et la qualité des services de santé auront été améliorées. Le réseau d'établissements scolaires et la qualité des services éducatifs offriront des conditions d'apprentissage à la hauteur des ambitions de l'État[19]. La ville offrira ainsi un cadre urbain de qualité, préservé des contraintes pouvant être liées à la vie métropolitaine.

L'économie de Quartier-Morin reposera principalement sur les secteurs agroalimentaires, de commerces et de services. Une offre en espaces structurés et un réseau d'infrastructures répondant aux besoins de cette industrie permettront de transformer et de valoriser la production agricole de la Commune (principalement la canne à sucre), en lien avec le Centre de transformation des produits agricoles. Une nouvelle zone dédiée aux activités économiques aura été aménagée le long de la RN6 pour accueillir une part de l'augmentation de la demande en espaces industriels et commerciaux liée, directement ou indirectement, aux grands projets de la région Nord. La rénovation du marché principal (notamment par l'association d'un abattoir moderne) et l'organisation du commerce informel dans des espaces adaptés permettront de sécuriser l'activité des petits commerçants et de la faire prospérer dans un environnement sain et sécuritaire. Aussi, la mise en réseau des marchés au niveau de la Commune facilitera l'écoulement des produits locaux et l'approvisionnement des populations.

19 BID, 2011.

En vue de réaliser la vision, certaines orientations s'imposent afin de guider la prise de décisions pour l'aménagement du secteur urbain. Compte tenu des défis soulevés plus haut, **cinq grandes orientations stratégiques** sont priorisées pour la ville de Quartier-Morin :

ORIENTATION 1 :	Assurer la protection des milieux de vie
ORIENTATION 2 :	Structurer l'organisation du territoire urbain et contrôler son développement
ORIENTATION 3 :	Aménager et renforcer les infrastructures de base et les services à la population
ORIENTATION 4 :	Consolider le cadre urbain de Quartier-Morin et favoriser son extension dans une perspective durable
ORIENTATION 5 :	Optimiser le développement économique et diversifier l'économie de Quartier-Morin

Déclinées en objectifs, puis en moyens de mise en œuvre, ces orientations entendent guider l'aménagement de ce territoire pour les 20 prochaines années. Elles fournissent un cadre qui permettra aux autorités, et à l'ensemble de leurs partenaires, de prioriser les interventions et de coordonner leur réalisation.

Le concept d'organisation spatiale traduit, du point de vue de l'espace, les cinq grandes orientations de développement et d'aménagement. Il présente les composantes territoriales structurantes et leur relation, spécifie l'organisation souhaitée du territoire de la ville de Quartier-Morin et spatialise les grands gestes à engager dans les prochaines années pour répondre aux besoins des populations et atteindre la vision souhaitée.

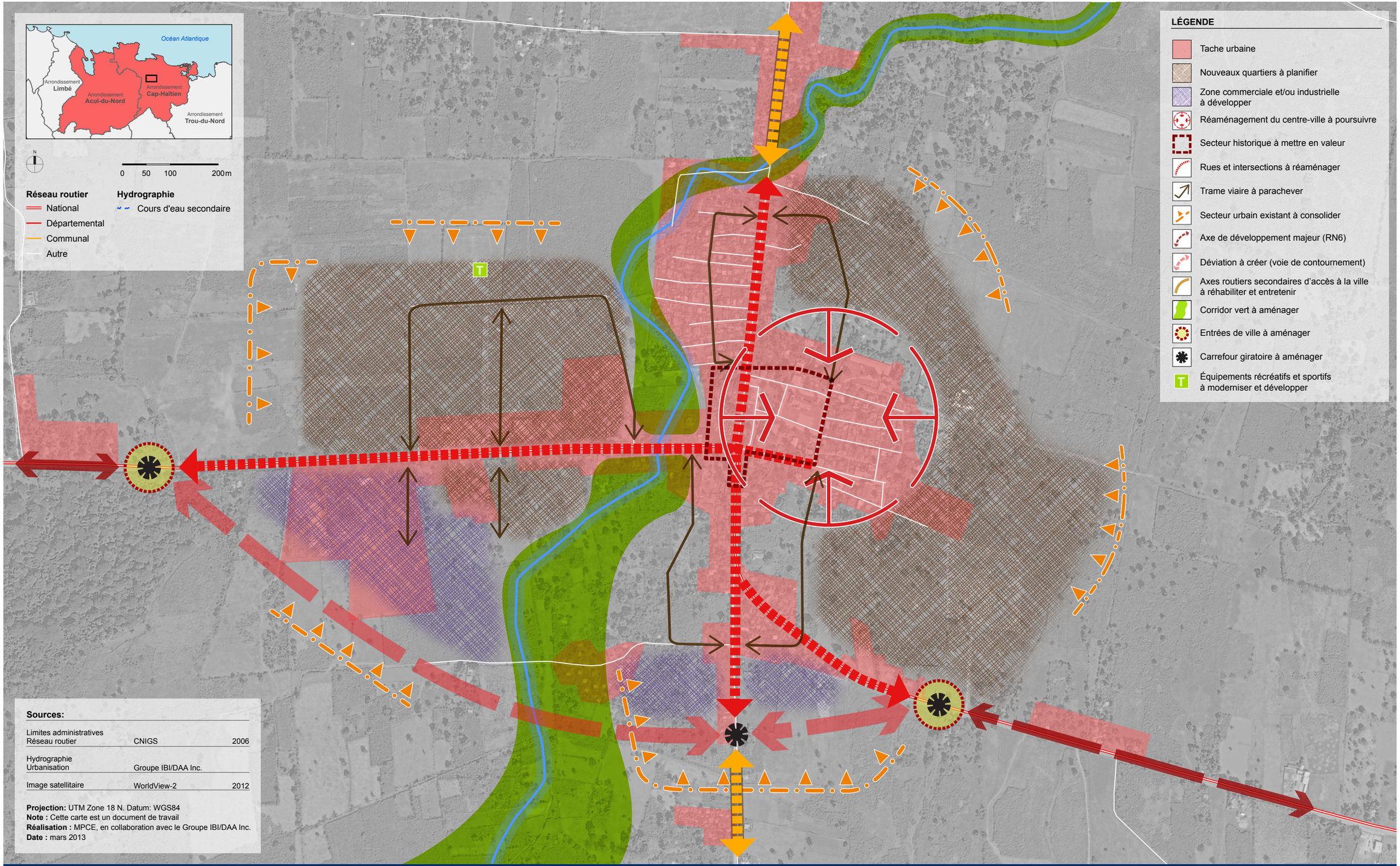

Sources:

Limites administratives Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie Urbanisation	Groupe IBI/DAA Inc.	
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection: UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : mars 2013

PLANCHE 7 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

3. OUTILS D'ENCADREMENT DE L'ESQUISSE DE PU

En l'absence de dispositions législatives définissant précisément le contenu et la portée des documents de planification d'échelle locale, l'esquisse de PU propose un cadre de gestion minimal pour baliser l'utilisation du sol et encadrer la mise en œuvre des interventions programmées, présentées dans la section suivante. Ce cadre de gestion se veut évolutif. Il pourra progressivement être complété en fonction des capacités d'encadrement (moyens financiers, techniques et humains, outils réglementaires, cadastraux, etc.) que pourront acquérir les autorités responsables de la mise en œuvre du PU.

Le cadre de gestion du PU repose sur trois éléments :

- le **périmètre d'urbanisation** qui délimite les secteurs au sein desquels il convient de s'établir, qu'ils soient déjà urbanisés ou non;
- l'**affectation des sols** qui classe l'ensemble du territoire urbain en grands secteurs homogènes au regard de leurs caractéristiques, et du type d'interventions et de développement privilégiés, et
- les **zones de contraintes et de protection** qui limitent l'utilisation de certains espaces en raison des contraintes ou des atouts qui les caractérisent.

Ces outils d'encadrement ont été élaborés en complémentarité avec ceux de l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien et le *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) réalisé à l'échelle nationale, mais destiné à être appliqué localement.

L'approche suivie s'inspire de celle du « *Form-Based Code* » priorisant la forme urbaine à la seule prise en compte de l'usage pour réguler l'utilisation du sol. Conçue pour limiter les effets de l'ultra-spécialisation fonctionnelle des espaces urbains encouragée par le zonage traditionnel, elle met davantage l'emphase sur les attributs physiques du milieu (relief et caractéristiques naturelles, densité du cadre bâti, hauteur des bâtiments, relations des bâtiments avec l'espace public, marge de recul, mode d'implantation, caractéristique des façades, usages, etc.). Cette approche part du principe que le cadre bâti est *a priori* conçu pour une temporalité longue, les différents usages qu'il abrite pouvant s'y succéder au fil du temps. Elle se base sur les spécificités de chaque milieu considéré et privilégie l'apparence et la qualité des bâtiments et de l'espace public. Elle vise la mixité des fonctions, la diversité du cadre bâti et la durabilité des milieux.

3.1 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Le périmètre d'urbanisation délimite le territoire urbain incluant les secteurs déjà urbanisés et ceux d'extension future. Les objectifs de cette délimitation sont multiples. Il s'agit à la fois :

- de **contrôler l'étalement urbain** (diminution du mitage des territoires et notamment des zones à forts potentiels agricoles, etc.);
- de **limiter les conflits d'utilisation du sol**, notamment entre les secteurs ruraux et urbains, et ainsi protéger les ressources des territoires;
- de **consolider les secteurs urbains existants** et ainsi mieux structurer le développement urbain à l'échelle régionale (définition d'une armature urbaine);
- d'**orienter prioritairement les interventions** (réhabilitation ou aménagement des infrastructures, équipement des quartiers, aménagement de nouveaux quartiers, etc.), et donc de concentrer et d'optimiser les ressources (investissements), sur des secteurs spécifiques afin de prévenir les coûts d'une trop grande dispersion des activités urbaines (orientation du développement vers les secteurs déjà desservis ou partiellement desservis).

Le périmètre d'urbanisation est un espace urbain continu délimitant une concentration plus ou moins importante de constructions, caractérisée par une mixité de fonctions et accueillant une diversité d'activités. Sa délimitation se base sur l'analyse de l'occupation du sol (à partir de visites de terrain, de photo-interprétation, etc.), l'intégration des perspectives de croissance du territoire visé et la prise en compte des éléments pouvant contraindre son développement futur (existence de barrières physiques : topographie, boisés d'intérêt, terres agricoles, cours d'eau, etc.).

Entourée d'espaces à fort potentiel agricole, la délimitation du périmètre urbain de la ville de Quartier-Morin vise avant tout à éviter le mitage urbain du territoire et l'empiétement des terres les plus fertiles des environs. Au-delà de la lecture de l'existant, la définition de ce périmètre tient donc compte des besoins futurs dépendant notamment des dynamiques (économiques, démographiques, etc.) et des projets en cours ou à venir, comme par exemple l'ouverture du campus de l'UHE à Limonade ou du PIC. Ce périmètre intègre autant la trame régulière du centre de la ville, les regroupements développés à proximité de manière souvent informelle, que les éléments bâtis plus dispersés, mais localisés le long des axes structurants tout en restant à une distance « raisonnable » pour la desserte en infrastructures et services (en matière d'efficacité et de coûts). La logique est de consolider le développement urbain en tenant compte des besoins liés à l'évolution de la population et de l'emploi, tout en optimisant les investissements consentis et limitant les coûts liés à l'étalement urbain. La **Planche 8** présente le périmètre urbain de la ville de Quartier-Morin.

3.2 SECTEURS D'AFFECTATION

Le **secteur urbain** (T-5) de Quartier-Morin tel que présenté dans l'esquisse de SA du pôle de Cap-Haïtien a été redécoupé plus finement en quatre types de secteurs urbains : « **secteur urbain central** » (T5-1), « **secteur urbain général** » (T5-2), « **secteur urbain précaire** » (T5-3) et « **secteur périurbain** » (T5-4).

Ce découpage, ou « transect », se base donc sur les spécificités des différents milieux urbains existants (mode d'urbanisation, densité urbaine, cadre bâti, usages, etc.) dans la ville de Quartier-Morin et le type de développement privilégié pour mettre en œuvre la vision souhaitée. Au-delà de l'intention de développement de chacun des secteurs d'affectation, le secteur périurbain (T5-4) tient compte des zones d'extension urbaine que doit prévoir la ville afin d'être en mesure d'accueillir les populations futures qui y résideront (entre 14 et 23 hectares à prévoir selon la densité d'aménagement des nouveaux quartiers).

Le transect comprend également un « **district spécial** » (DS), se superposant aux secteurs d'affectation. Le « district spécial » est un territoire de projet devant être mis en œuvre dans un horizon déterminé. Il peut être défini comme un espace, urbanisé ou non, faisant l'objet d'un aménagement/réaménagement structurant. À titre d'exemple, il peut s'agir d'un campus universitaire, d'un aéroport, d'un large complexe industriel ou encore de tout autre projet urbain de grande envergure répondant à un objectif précis (rénovation d'un centre-historique, réhabilitation du bord de mer, etc.). Même si aucun espace de la ville de Quartier-Morin n'est aujourd'hui classé comme « DS », cette catégorie pourra dans le futur servir à définir une zone économique ou industrielle pour laquelle des mesures spécifiques devront être mises en place pour en encadrer le développement et l'aménagement.

Le **Tableau 1** à la page suivante présente ces différents secteurs (T5-1 au T5-4), auxquels s'ajoute le « district spécial » (DS). Des photos illustrent les caractéristiques de chacun des secteurs et mettent en évidence les liens entre le milieu d'implantation, le cadre bâti et les usages qu'il abrite.

La **Planche 8** à la page suivante délimite chacun des secteurs d'affectation de la ville de Quartier-Morin. Le secteur « urbain central » (T5-1) correspond à la ville historique de Quartier-Morin, soit principalement son secteur planifié et organisé selon une trame orthogonale. Il se déploie autour de la place centrale, vers l'est à partir du mur d'enceinte historique pour y inclure l'ensemble du secteur urbain planifié. Ce secteur regroupe l'essentiel des bâtiments patrimoniaux, dont l'église et le presbytère Saint-Louis-Roi-de-France, ainsi que les fonctions centrales de la ville, dont la Mairie, le Tribunal de paix, le Bureau d'état civil, le Sous-commissariat de police, la Direction générale des impôts et le centre de santé de Quartier-Morin. Le secteur « urbain général » (T5-2) ceinture le secteur urbain central. Ce secteur, majoritairement résidentiel, s'étend vers le sud le long de la RN6 et en direction nord suivant la route secondaire communale. Il comprend la Cité Dessalines, située à l'ouest de la route secondaire communale. Le secteur « périurbain » (T5-4) ceinture l'ensemble des secteurs urbanisés. Il s'étend principalement le long de la RN6 à l'ouest des quartiers centraux et est délimité au sud par la voie de contournement du centre de la ville. Le secteur « périurbain » est caractérisé par un cadre bâti discontinu, regroupant toutefois plusieurs bâtiments commerciaux ou de services le long des axes structurants. Il est à noter que la ville de Quartier-Morin ne compte pas de secteur « urbain précaire » (T5-3).

L'esquisse de PU appelle à utiliser les sols en fonction de ce classement et des impératifs qui en découlent. Ce classement se base sur des intentions de développement en fonction des caractéristiques des différents secteurs, définissant les grands principes d'intervention privilégiés pour chacun (consolidation, régularisation, développement, etc.).

Le transect de la ville de Quartier-Morin est complémentaire à celui du pôle de Cap-Haïtien défini dans l'esquisse de SA. Aussi, il convient de rappeler que certaines normes, principes et recommandations du *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) sont spécifiques aux différents secteurs urbains du PU. Il est donc important de s'y référer pour encadrer leur développement et leur aménagement; le GUSI reprenant la nomenclature et sa terminologie proposées dans le transect du PU de la ville de Quartier-Morin.

DS DISTRICT SPÉCIAL

Espace urbanisé ou non destiné à un développement spécifique, territoire de projet devant faire l'objet d'un aménagement prochain (à horizon déterminé)

« PRÉSENTEMENT NON-APPLICABLE POUR LA VILLE »

CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Prédominance d'une fonction ou d'une activité particulière (aéroport, campus universitaire, etc.) ou projet urbain de grande envergure répondant à un objectif précis (rénovation du centre ville, réhabilitation du bord de mer, etc.).
AUTRE(S) USAGE(S)	s.o.
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	Caractéristiques (densité, implantation, hauteur, etc.) déterminées par la nature du projet développé ou des activités présentes

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Secteur à développer à partir d'un programme particulier d'aménagement

T5-1 SECTEUR URBAIN CENTRAL

Espace urbanisé planifié, structuré à partir du noyau historique, développé selon une trame orthogonale (plan en damier), correspondant à la première phase d'urbanisation de la ville

CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Institutionnel, commercial et de services
AUTRE(S) USAGE(S)	Résidentiel
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Forte densité » Alignement sur rue et faible marge de recul des constructions par rapport à la voie publique » Bâtiments majoritairement contigus » Hauteur variée du cadre bâti : cohabitation de bâtiments de 1 à 3 étages et de bâtiments de hauteur supérieure » Architecture variée, le plus souvent de qualité (emploi de matériaux nobles), présence de bâtiments patrimoniaux » Trame viaire planifiée de forme orthogonale, rues majoritairement équipées de trottoirs, d'éléments d'éclairage, d'un réseau de drainage » Secteur desservi en infrastructures et services publics urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) fonctionnels ou non » Présence d'espaces publics formels (places, parcs, espaces verts, etc.) » Présence de grandes surfaces commerciales, de boutiques sur rue, de marchés centraux (couverts) et de marchés sur rue

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Réhabilitation et entretien du cadre bâti, des espaces publics (places, parcs et espaces verts) et des infrastructures
» Consolidation des services de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Mise en valeur des éléments patrimoniaux (quartier, sites et bâtiments) et des éléments identitaires distinctifs (iconiques et emblématiques)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

T5-2 SECTEUR URBAIN GÉNÉRAL

Espace urbanisé, structuré à partir du prolongement de certains axes du noyau historique, correspond à la deuxième phase d'urbanisation de la ville

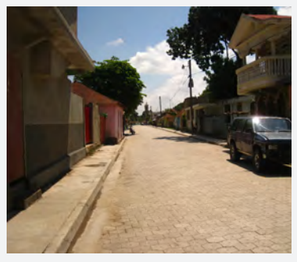

CARACTÉRISATION DU SECTEUR	
USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial, de services et institutionnels (de proximité), industriel léger (non contraignant)
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Forte et moyenne densité » Marge de recul des constructions par rapport à la voie publique (présence de cours avant) » Bâtiments majoritairement jumelés ou contigus » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 3 étages » Trame viaire partiellement planifiée : trame primaire correspondant au prolongement des axes structurants du noyau historique, trame secondaire incomplète répondant à un mode d'urbanisation plus organique (densification progressive de poches de développement) souvent défini par les contraintes (naturelles ou anthropiques) du contexte environnant » Secteur partiellement desservi en infrastructures et services urbains (réseau routier, eau, assainissement, électricité, etc.) fonctionnels ou non » Présence de petites surfaces commerciales, de boutiques sur rue, de marchés découverts et de marchés sur rue » Insuffisance ou absence d'espaces publics (places, parcs et espaces verts) et communautaires

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Réhabilitation et entretien du cadre bâti (bâtiments) et des infrastructures existantes
» Densification et consolidation du cadre bâti (mode d'implantation)
» Parachèvement des réseaux routiers et d'infrastructures pour la desserte en services publics de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles de services et communautaires structurés (marchés, etc.)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

TABLEAU 1 TRANSECT DU SECTEUR URBAIN DE QUARTIER-MORIN

T5-3 SECTEUR URBAIN PRÉCAIRE

Espace urbanisé de manière informelle, répondant à un mode de développement anarchique (non-planifié et non-contrôlé), établi majoritairement dans les friches urbaines et les zones de risques naturels élevés (ravines, zones inondables, etc.) et/ou exposées à de fortes nuisances anthropiques

« PRÉSENTEMENT NON-APPLICABLE POUR LA VILLE »

CARACTÉRISATION DU SECTEUR

USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial et de services (informel, de proximité et journalier)
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Sur densité » Bâtiments contigus » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 2 étages » Cadre bâti précaire et insalubre, principalement constitué de matériaux de récupération (tôle, bois, plastique, etc.) » Trame de rues non-planifiée et organique, typiquement très étroite, ne permettant que rarement les déplacements véhiculaires » Absence d'espaces publics (places, parcs, espaces verts, etc.) » Absence d'infrastructures et de services publics urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) ou raccordements illégaux aux réseaux (eau, électricité) à proximité » Présence de marchés découverts et de marchés sur rue

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

À court terme, interventions prioritaires ponctuelles et ciblées :

» Sécurisation du cadre bâti (gestion des eaux de surface, protection contre les risques de glissements de terrain et d'éboulement, etc.)
» Extension et parachèvement des infrastructures publiques pour la desserte en services de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'axes de pénétration véhiculaire pour assurer une desserte minimale en matière de services et de sécurité
» Aménagement de passages piétons pour une desserte sécuritaire des quartiers
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles commerciaux, de services et communautaires structurés (marchés, etc.)
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

A long terme, rénovation urbaine des quartiers :

» Aménagement de quartiers résidentiels selon les intentions de développement du secteur urbain général
» Dédensification de l'occupation du sol (coefficient d'emprise au sol) et densification en hauteur du cadre bâti
» Relocalisation des populations et des activités actuellement installées dans des zones à risques élevés dans des espaces sécuritaires
» Requalification des zones à risques élevés en espaces publics non aedificandi ou d'usage communautaire (terrains de sport, etc.)

T5-4 SECTEUR PÉRIURBAIN

Espace partiellement bâti en marge des secteurs urbains central et général, répondant typiquement à un développement non-planifié et non-contrôlé, souvent structuré à partir des axes d'entrée et de sortie de ville et/ou dans le prolongement informel d'axes de desserte résidentielle, répond à la notion de mitage urbain, correspond à la troisième phase d'urbanisation (en cours)

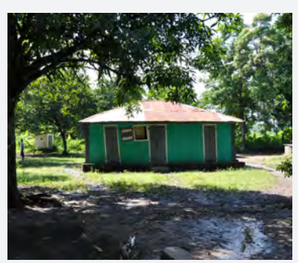

CARACTÉRISATION DU SECTEUR

USAGE DOMINANT	Résidentiel
AUTRE(S) USAGE(S)	Commercial et de services, industriel lourd
CADRE BÂTI, INFRASTRUCTURES ET SERVICES	» Faible et moyenne densité » Bâtiments isolés » Hauteur moyenne des bâtiments de 1 à 3 étages » Cadre bâti varié (alternance de constructions précaires et constructions de qualité) » Trame de rues composée des axes d'entrée et de sortie de ville à partir desquels se greffent des connexions, ne répondant à aucune planification d'ensemble, le plus souvent établies pour desservir une ou plusieurs propriétés, étroites (ne permettant que rarement les déplacements véhiculaires) et sans revêtement (asphaltage, adoquinage, etc.) et devenant conséquemment structurantes pour les développements futurs » Rareté ou absence de réseaux publics d'infrastructures et de services urbains (eau, assainissement, électricité, etc.) ou raccordements illégaux aux réseaux (eau, électricité) à proximité

INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

» Développement à planifier à long terme (horizon 2031)
» Régularisation et équipement des zones bâties
» Extension des réseaux routiers et d'infrastructures pour la desserte en services publics de base (eau, assainissement, électricité et télécommunication)
» Aménagement d'espaces publics (places, parcs et espaces verts), et de pôles commerciaux, de services et communautaires structurés (zones industrielles, etc.)
» Requalification des espaces non-compatibles avec les fonctions urbaines (exploitations agricoles, établissements d'élevage intensif, etc.)
» Aménagement planifié de manière à assurer une coexistence sécuritaire des usages industriels et résidentiels
» Sécurisation des espaces publics et des milieux de vie (intégration des modes de transports actifs, aménagement de trottoirs, installation d'éléments d'éclairage public, de mobilier urbain, etc.)

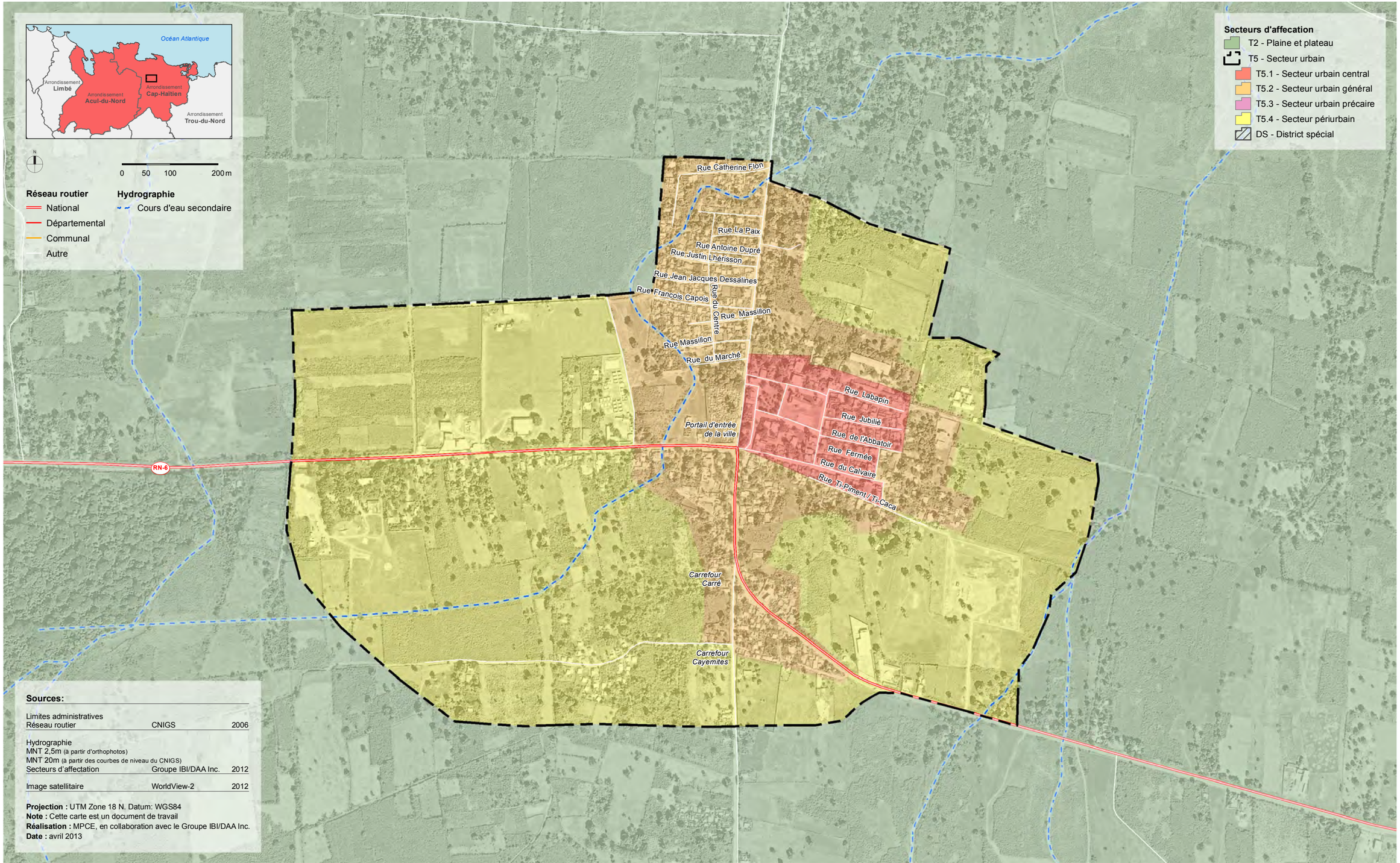

Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie		
MNT 2,5m (à partir d'orthophotos)		
MNT 20m (à partir des courbes de niveau du CNIGS)		
Secteurs d'affectation	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 8 PÉRIMÈTRE URBAIN ET SECTEURS D'AFFECTATION

3.3 ZONES DE CONTRAINTES

Un autre élément balisant l'utilisation du sol correspond aux zones de contraintes liées aux risques naturels et anthropiques. Il vise la sécurité des personnes et des biens. À partir de la cartographie existante au niveau national et/ou régional, ainsi que de l'ensemble des données à disposition, l'esquisse de PU a précisément cartographié les zones de contraintes de la ville de Quartier-Morin. Ces éléments sont représentés à la **Planche 9**. Cette cartographie de base devra progressivement être complétée et affinée à partir des nouveaux outils de connaissances et autres études complémentaires qui pourront être menées sur le territoire (recensement des établissements dangereux, insalubres et incommodes comme les dépotoirs, les cimetières ou encore les établissements industriels, etc.).

A) Zones de contraintes naturelles

Les **zones de contraintes** comprennent les zones exposées aux risques naturels. Pour la ville de Quartier-Morin, elles couvrent essentiellement les **zones inondables** qui correspondent aux espaces localisés le long des cours d'eau pouvant être sujets à des inondations lors des périodes de fortes précipitations, de pluies torrentielles ou d'autres intempéries (ouragans, cyclones, etc.). Le tracé des zones inondables présenté sur la **Planche 9** a été réalisé par le Groupe IBI/DAA à partir des informations du CNIGS (2010)[20]. Il est toutefois important de noter que ces données seront évidemment à valider et préciser, notamment par la réalisation d'études hydrographiques complémentaires.

Dans ces zones, il est requis de ne pas développer l'urbanisation. Lorsqu'elle existe déjà, il est important de ne pas la développer davantage, de ne pas y localiser des équipements structurants et de ne pas renforcer les activités présentes. Aussi, dans une telle situation des mesures particulières devront être mises en place (renforcement des aménagements par la réalisation de travaux spécifiques : murs de soutènement, etc.) pour protéger les communautés et les établissements présents. Les mesures d'intervention de base sont présentées dans la section 1 du GUSI. Celles-ci devront être précisées pour chacun des territoires, notamment en fonction des spécificités de chaque contexte d'intervention; des mesures additionnelles pouvant être mises en place par les autorités compétentes pour faciliter l'atteinte des fins visées.

B) Zones de contraintes anthropiques

Les zones de contraintes comprennent également les **zones de contraintes anthropiques**, c'est-à-dire les espaces où les activités ou équipements présents peuvent menacer la sécurité, la santé ou le bien-être des communautés situées à proximité. L'utilisation des sols au sein et aux abords de ces espaces devra donc prendre en compte cet impératif. Pour la ville de Quartier-Morin, les zones de contraintes anthropiques recensées correspondent aux abords de la RN6, à l'abattoir, au cimetière, ainsi qu'à la station d'essence localisé le long de la route nationale à l'ouest de la ville.

Ces zones sont soumises à des dispositions spécifiques (distance minimale requise entre ces activités ou équipements contraignants et les usages limitrophes, etc.), dont les principales sont précisées dans la section 1 du GUSI. Là encore, les principes d'intervention devront être adaptés en fonction des caractéristiques de chacun des milieux; des mesures additionnelles pouvant être mises en place par les autorités responsables pour garantir à l'ensemble des communautés un cadre de vie sécuritaire, sain et agréable.

20 Pour l'ensemble de la région Nord, les zones inondables issues de la cartographie du CNIGS sont qualifiées de « menace à valider » et couvrent le plus souvent l'ensemble des territoires étudiés. Trop peu précises, ces données ont donc, lorsque possible, été affinées à partir des observations de terrain, de l'analyse topographique des milieux étudiés ou encore des rencontres avec les acteurs locaux. En l'absence d'informations de terrain pertinentes, le tracé des cours d'eau et une zone tampon minimale servent de référence.

3.4 ZONES DE PROTECTION

Le PU identifie également un ensemble de bâtiments ou de sites reconnus comme des atouts pour le territoire, qu'il appelle à protéger et mettre en valeur. L'utilisation des sols au sein et aux abords de ces espaces devra donc prendre en compte cet impératif.

Il s'agit d'espaces présentant un intérêt particulier d'ordre historique ou encore écologique, pour lesquels des mesures de protection spécifiques doivent être mises en place (éloignement minimal requis, réalisation d'aménagements particuliers, etc.) et où toute intervention aussi minimale soit-elle (construction, rénovation, développement, redéveloppement, etc.), réalisée sur ou à proximité, doit être fortement contrôlée et encadrée par les autorités compétentes.

Les atouts recensés pour la ville de Quartier-Morin comprennent le noyau historique, la place centrale, l'église et le presbytère Saint-Louis-Roi-de-France, le mur d'enceinte, les portes d'entrée de la ville historique, l'église baptiste Bethléem et le calvaire situé à l'angle de la rue du Calvaire et de la rue 1, ainsi que les ensembles boisés d'intérêt. Ces éléments ont été précisément cartographiés et apparaissent sur la **Planche 9**.

Précisons que là encore le recensement des différents atouts du territoire et leur classement comme zones de protection du PU pourront progressivement être complétés. Aussi, d'autres catégories d'atouts pourront être ajoutées, comme par exemple, les atouts paysagers ou encore les perspectives visuelles et les points de vue. L'esquisse de PU propose, en effet, une cartographie de base qui a pour objectif d'aider les autorités compétentes à planifier le développement et l'aménagement du territoire urbain. Ce système géoréférencé devra donc être alimenté en fonction des différentes études qui pourront être réalisées en vue d'approfondir la connaissance du territoire de la ville de Quartier-Morin (caractérisation environnementale, recensement des espaces ou bâtiments patrimoniaux majeurs, etc.).

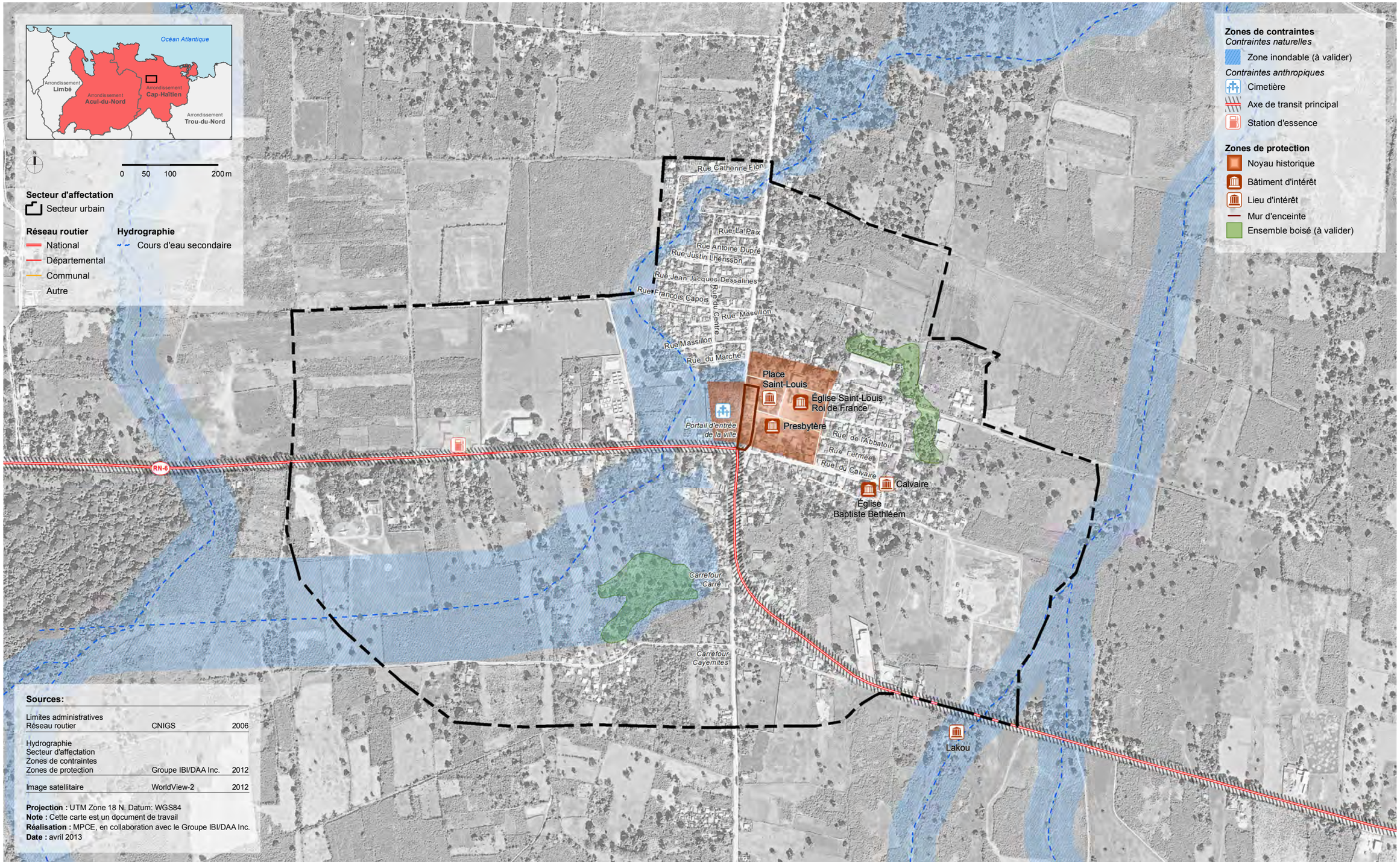

Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie		
Secteur d'affectation		
Zones de contraintes		
Zones de protection	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 9 ZONES DE CONTRAINTES ET DE PROTECTION

4. INTERVENTIONS PRIORITAIRES

L'aménagement du territoire est le résultat de gestes posés par les acteurs gouvernementaux, les acteurs non-gouvernementaux (privés, associatifs, etc.) comme les acteurs de la société civile. Ces gestes concernent autant le territoire, l'économie, que l'offre de services ou encore la gouvernance du territoire.

L'esquisse de PU propose des interventions prioritaires qui pourront être portées par la Commune de Quartier-Morin et ses partenaires. Ces interventions découlent d'une approche de planification intégrée et multisectorielle. Elles sont organisées selon les cinq grandes orientations stratégiques précédemment présentées à la section 2 et reflètent la volonté d'offrir aux populations un avenir meilleur grâce à un milieu de vie sain, agréable, sécuritaire et dynamique, proposant des services de qualité et des opportunités d'emploi.

Les défis identifiés précédemment, tout comme l'atteinte de la vision proposée, exigent des interventions ciblées appuyées par des objectifs clairs. Ces interventions sont présentées dans les tableaux qui suivent. La **Planche 10** permet de localiser certaines des interventions prioritaires sur le territoire de la ville de Quartier-Morin. Les interventions qui n'apparaissent pas sur la planche ne sont pas liées à un emplacement en particulier.

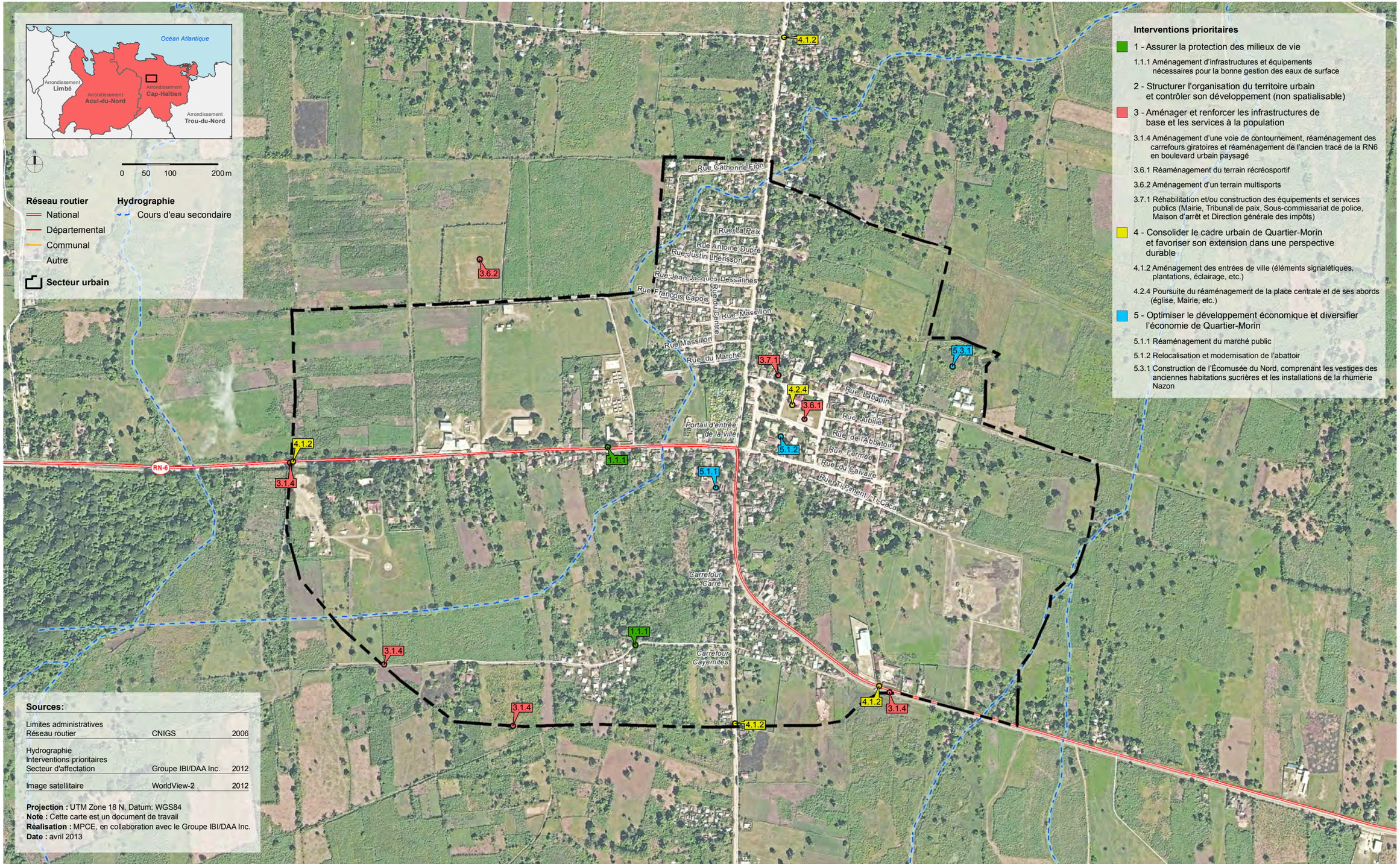

Sources:

Limites administratives		
Réseau routier	CNIGS	2006
Hydrographie		
Interventions prioritaires		
Secteur d'affectation	Groupe IBI/DAA Inc.	2012
Image satellitaire	WorldView-2	2012

Projection : UTM Zone 18 N. Datum: WGS84
Note : Cette carte est un document de travail
Réalisation : MPCE, en collaboration avec le Groupe IBI/DAA Inc.
Date : avril 2013

PLANCHE 10 INTERVENTIONS PRIORITAIRES

ORIENTATION 1 : Assurer la protection des milieux de vie

INTENTION

Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les citoyens de Quartier-Morin

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 1.1	**Réduire la vulnérabilité de la population et améliorer sa résilience**				
1.1.1	Aménager les infrastructures et équipements nécessaires pour la bonne gestion des eaux de surface, notamment en période de pluies fortes et dans les cadrans nord-est (Cité Dessalines) et sud-ouest de la ville (centre-ville) : travaux d'enrochement, de gabionnage, aménagement de digues et de murets de soutènement, mise en place d'un système de drainage, etc.			X	
1.1.2	Aménager des caniveaux pour le drainage des eaux de surface lors de la réfection des voies de circulation existantes et de la construction de toute nouvelle voie	G.C. 1.4.1[21]		X	
1.1.3	Entretenir les caniveaux et autres ouvrages de drainage (curage régulier, etc.)	G.C. 1.4.2			X
1.1.4	Appliquer systématiquement la mise en œuvre des principes et recommandations concernant la protection contre les risques naturels et anthropiques du *Guide de bonnes pratiques pour la construction de petits bâtiments en maçonnerie chaînée en Haïti* (MTPTC et MICT, 2010), du *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) (MPCE, 2012), du guide sur les *Règles à suivre pour construire des maisons plus solides* (MTPTC, 2012)				X
1.1.5	Créer un programme de formation impliquant les Comités de quartier et les établissements scolaires sur les mesures d'urgence à suivre, mais également les conditions d'établissement à respecter et les mesures de mitigation à mettre en œuvre pour se protéger contre les risques				X
OBJECTIF 1.2	**Améliorer les outils de connaissance et de gestion des risques naturels et anthropiques**				
1.2.1	Raffiner et mettre à jour l'inventaire et le référentiel géographique des zones exposées aux risques de l'esquisse de PU (planche des zones de contraintes et de protection) selon le type de risques naturels (pentes fortes, zones inondables, zones de glissements de terrain, etc.) et anthropiques (établissements et/ou activités dangereuses, insalubres et incommodes, etc.)	G.C. 1.1.1	X		X
1.2.2	Identifier et cartographier les bâtiments situés dans les zones à risques, et concevoir un programme de relocalisation des occupants et/ou des activités dans des zones sécuritaires au sein du périmètre urbain	G.C. 1.1.5	X		X
1.2.3	En collaboration avec la Direction de la protection civile du MICT, réaliser ou mettre à jour le plan des mesures d'urgence à l'échelle de la ville et de la Commune incluant : » La constitution de comités communal et local de gestion des risques et des désastres (GRD), et d'un centre communal des opérations d'urgence » La mise en place d'un système d'alerte (identification des responsables, des moyens de diffusion de l'information, etc.) » L'identification des mesures d'urgence à suivre (routes d'évacuation, abris provisoires, etc.) » L'identification des mesures de gestion de crise à mettre en œuvre selon le type de catastrophes (soins, hébergement, eau potable, alimentation, équipements et services divers, etc.) » La formation d'agents dédiés		X		X

21 L'indication « G.C. » réfère aux « Grands Chantiers » présentés dans le document *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, Les grands chantiers pour l'avenir* (MPCE, mars 2010). Le numéro qui suit indique le programme et sous-programme auquel se rattache l'intervention.

ORIENTATION 2 : Structurer l'organisation du territoire urbain et contrôler son développement

INTENTION

Mettre en place les instruments, les outils et les ressources nécessaires pour encadrer l'aménagement de la ville de Quartier-Morin, et consolider le cadre urbain

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 2.1	**Concevoir et mettre en œuvre les instruments et outils pour encadrer le développement du territoire**				
2.1.1	Adopter et mettre en œuvre l'esquisse de Plan d'urbanisme (PU)	G.C. 1.1.3			X
2.1.2	Élaborer et mettre en œuvre un contrat local de développement et d'aménagement du territoire entre le Gouvernement, les services déconcentrés de l'État, l'Arrondissement et l'administration locale pour assurer la mise en œuvre des interventions programmées dans l'esquisse de PU (support technique, financement, etc.)				X
2.1.3	Compléter et mettre régulièrement à jour le référentiel cartographique de base de l'esquisse de PU : noms des quartiers et des rues, bâtiments, infrastructures et équipements structurants, zones de contraintes et de protection, sites d'intérêt, projets en cours, interventions projetées, etc.	G.C. 1.1.1 G.C. 1.1.3	X		X
2.1.4	Élaborer et mettre en place une opération cadastrale pour la ville de Quartier-Morin priorisant : » Le domaine public incluant les voies de circulation, les places, les parcs, les propriétés publiques, etc. » Tout nouveau projet créé au sein du périmètre urbain ou situé dans un « district spécial » (DS)	G.C. 4.7.7	X		X
OBJECTIF 2.2	**Renforcer les moyens d'encadrement de la municipalité et de participation de la société civile locale**				
2.2.1	Renforcer les moyens du service d'urbanisme de la Commune en assurant les capacités et les ressources nécessaires à son fonctionnement : » Recrutement de professionnels et techniciens qualifiés » Formation du personnel en ce qui a trait aux divers instruments de planification (PSMA, SA, PU, GUSI, etc.) et procédures de gestion de l'aménagement urbain » Développement et mise en place d'une procédure d'approbation (formulaires, critères d'évaluation, etc.) des projets d'aménagement, et de demande de permis et autres autorisations » Acquisition des ressources matérielles nécessaires : fournitures de bureau, ordinateurs, matériels pour la tenue d'ateliers et de consultations, équipements spécialisés pour les relevés terrains (appareils photo, GPS, etc.), véhicules/ motos, etc.	G.C. 4.5.2			X
2.2.2	Créer une structure intermunicipale réunissant les acteurs concernés (élus et techniciens des Communes, des Arrondissements, représentants des services déconcentrés de l'État, etc.) pour la gestion des projets de portée intercommunale (gestion et élimination des déchets, complémentarité pour les services à créer en lien avec l'axe de développement de la région Nord en matière de développement économique, etc.)				X
2.2.3	Organiser une campagne d'information sur les nouvelles modalités de gestion du territoire (instruments, procédures, etc.)				X
2.2.4	Élaborer une procédure de consultation participative de la société civile pour assurer la contribution citoyenne et communautaire dans la prise de décisions		X		X

ORIENTATION 3 : Aménager et renforcer les infrastructures de base et les services à la population

INTENTION

Assurer des conditions de vie et d'habitation satisfaisantes pour répondre aux besoins de la population et la retenir en région

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.1	**Compléter et réhabiliter le réseau routier**				
3.1.1	Parachever la trame viaire pour favoriser la desserte des différents quartiers et des zones d'extension urbaines, et offrir une alternative à la seule utilisation des axes principaux pour la circulation véhiculaire			X	
3.1.2	Réaménager les rues et les intersections des secteurs urbains central et général (T5-1 et T5-2) : pavage/adoquinage des chaussées, aménagement de caniveaux et de trottoirs, intégration des autres modes de transport (deux-roues motorisés, vélos, piétons, etc.), installation d'éléments d'éclairage, verdissement, etc.	G.C. 1.4.2		X	
3.1.3	Réhabilitation et entretien des axes routiers d'accès à la ville (secteur périurbain ou T5-4) : pavage/adoquinage des chaussées, aménagement de caniveaux et de trottoirs, intégration des autres modes de transport (deux-roues motorisés, vélos, piétons, etc.), installation d'éléments d'éclairage, verdissement, etc.	G.C. 1.4.2		X	X
3.1.4	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour évaluer l'opportunité d'optimiser la fluidité de la circulation sur la RN6, afin de répondre adéquatement à la demande future en déplacement (estimée à 1 250 véhicules par jour en 2030)[22], sans pour autant nuire aux fonctions urbaines de la ville de Quartier-Morin : » Aménagement d'une voie de contournement évitant les quartiers centraux de Quartier-Morin en connectant les portions de la RN6 situées aux limites ouest et est du périmètre urbain, en transitant par le sud de la ville » Aménagement de carrefours giratoires aux intersections de la RN6 et de la voie de contournement » Aménagement de l'intersection entre la voie de contournement et la portion de la route communale secondaire située au sud des quartiers centraux de Quartier-Morin afin d'accommoder de manière sécuritaire fonctions de transit et milieux de vie » Réaménagement de l'ancien tracé de la RN6 traversant la ville en boulevard urbain paysagé		X	X	
3.1.5	Réaliser le suivi nécessaire auprès du MTPTC pour évaluer l'opportunité d'aménager une gare routière et des arrêts d'autobus le long de la RN6		X	X	X
3.1.6	Réaliser le suivi auprès du MTPTC pour la maintenance et l'entretien du réseau routier et des ouvrages d'art (ponceaux, etc.)	G.C. 1.4.1 G.C. 1.5.1		X	X

22 AIA, octobre 2012, p.62.

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.2	**Renforcer la collecte et la gestion des déchets**				
3.2.1	Participer de concert avec le MTPTC à l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de collecte régulier des déchets à l'échelle de l'Arrondissement : » Identification de points de collecte fixes et permanents dans les quartiers » Installation de contenants à déchets dans les lieux publics (places publiques, marchés, etc.) » Élaboration d'un programme de collecte régulier (identification des jours de ramassage, etc.) » Définition d'une stratégie de participation des Comités de quartier » Recrutement et embauche de personnels dédiés » Équipement de matériels pour la collecte et le transport	G.C. 1.8.3	X	X	X
3.2.2	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour la réalisation d'une étude pour l'aménagement d'un site d'enfouissement de déchets à l'échelle de l'Arrondissement de Cap-Haïtien (incluant un incinérateur pour déchets industriels et hospitaliers), en partenariat avec les Communes limitrophes, notamment celle de Cap-Haïtien et de Limonade (et Caracol), suivant un mode de gestion intercommunal	G.C. 1.8.3	X	X	
3.2.3	Réaliser le suivi pour l'élaboration d'un programme intercommunal de revalorisation et de recyclage des matières résiduelles		X		
3.2.4	Élaborer un programme de sensibilisation des communautés via les Comités de quartier et les établissements scolaires				X
OBJECTIF 3.3	**Améliorer le système d'alimentation en eau et d'assainissement**				
3.3.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur local d'alimentation en eau pour la ville de Quartier-Morin : » Diagnostic des installations existantes » Identification des sources d'alimentation en eau et des mesures de protection des aires de captage » Évaluation des besoins et établissement des niveaux de service à apporter » Identification des interventions à mettre en œuvre pour réhabiliter le réseau d'adduction et les installations de distribution existantes » Définition d'un programme de maintenance et d'entretien » Élaboration d'un plan d'extension du réseau	G.C. 1.8.1 G.C. 1.4.2	X		
3.3.2	Faire le suivi nécessaire auprès du MTPTC pour la réalisation des interventions d'urgence pour la remise en état du système d'alimentation en eau potable de la ville, et la mise en œuvre des travaux prioritaires identifiés dans le plan directeur d'alimentation local en eau	G.C. 1.8.1 G.C. 1.4.2	X	X	
3.3.3	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur local d'assainissement pour la ville de Quartier-Morin : » Diagnostic de l'état des installations existantes et de la problématique de desserte » Évaluation des besoins : collecte et traitement » Élaboration de normes de conception, de maintenance et d'entretien des installations de récupération des eaux usées domestiques, institutionnelles et commerciales » Réhabilitation du réseau de drainage » Définition d'un programme de maintenance et d'entretien » Élaboration d'un plan d'extension du réseau	G.C. 1.4.2	X		
3.3.4	Mettre en œuvre les travaux prioritaires issus du plan directeur local d'assainissement	G.C. 1.4.2		X	X

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 3.4	**Améliorer la desserte en énergie et en télécommunications**				
3.4.1	Appuyer les initiatives portées au niveau du SA auprès du MTPTC pour l'élaboration d'un plan directeur d'amélioration des services électriques et de télécommunication : » Analyse des besoins (entretien, réhabilitation, etc.) et définition des niveaux de service » Développement des solutions techniques avec les fournisseurs de services		X		
3.4.2	Faire le suivi nécessaire avec EDH pour : » L'entretien du réseau électrique du centre-ville » L'évaluation de l'opportunité de raccordement de la ville de Quartier-Morin au projet de réhabilitation et d'extension du réseau de distribution d'énergie de Cap-Haïtien afin de desservir la Commune de Limonade	G.C. 1.6.3	X	X	
OBJECTIF 3.5	**Améliorer l'accès aux services de santé, sociaux et éducatifs**				
3.5.1	Réaliser le suivi auprès du MSPP et du FAES pour évaluer l'opportunité de mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'accès à la santé et de renforcement de la qualité des soins dans la ville et dans l'ensemble de la Commune		X		X
3.5.2	Réaliser les démarches nécessaires auprès du MENFP pour suivre l'évolution de la construction du nouveau lycée				X
3.5.3	Réaliser le suivi auprès du MENFP pour évaluer l'opportunité de mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'accès à l'éducation dans la ville et dans l'ensemble de la Commune : » Construction de nouveaux établissements » Réhabilitation, équipement (provision de matériels didactiques, etc.) et entretien des établissements existants		X		X
OBJECTIF 3.6	**Améliorer l'accès aux services de santé, sociaux et éducatifs**				
3.6.1	Réaménager et moderniser le terrain récréosportif situé dans le secteur urbain central (T5-1) à côté de l'église		X	X	
3.6.2	Faire le suivi nécessaire auprès du MJS pour l'aménagement d'un terrain multisports à l'extérieur du centre-ville pour en faire le pôle sportif communal, et évaluer l'opportunité de réaménager le terrain situé au nord-ouest à l'extérieur du secteur urbain à cette fin		X	X	
3.6.3	Aménager progressivement des espaces communautaires de sports et de loisirs, incluant des équipements adaptés à la pratique handisport, dans chaque quartier ou espace scolaire, selon les principes et recommandations du GUSI			X	
OBJECTIF 3.7	**Réhabiliter et moderniser les équipements publics municipaux**				
3.7.1	Faire les représentations qui s'imposent auprès des différents ministères en vue de la réhabilitation et/ou de la construction des équipements et services publics suivants : » Agrandissement et modernisation de la Mairie » Reconstruction ou relocalisation du Tribunal de paix dans des locaux plus grands et plus modernes toujours dans le centre-ville » Réhabilitation ou construction du Sous-commissariat de police » Réhabilitation ou construction de la Maison d'arrêt » Réhabilitation et modernisation de la Direction générale des impôts	G.C. 4.7.1 G.C. 4.7.2 G.C. 4.7.3	X	X	X

ORIENTATION 4 : Consolider le cadre urbain de Quartier-Morin et favoriser son extension dans une perspective durable

INTENTION

Favoriser la requalification des quartiers existants, et répondre aux besoins en espaces tout en préservant les ressources et les potentialités existantes

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 4.1	**Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité du cadre urbain**				
4.1.1	Favoriser l'aménagement urbain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation hors des zones de contraintes et de protection				X
4.1.2	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement des entrées de ville proposant des aménagements distinctifs (éléments signalétiques, plantations, éclairage, etc.)	G.C. 1.4.2	X	X	
4.1.3	Installer des panneaux indiquant le nom des rues, places, ruelles, passages piétons pour l'ensemble de la ville	G.C. 1.4.2		X	
4.1.4	Mettre en place un programme de sensibilisation aux problématiques de décharge sauvage et de déboisement non-autorisé, et instaurer un système d'autorisation/ sanction pour contrôler ce type de pratiques		X		X
4.1.5	Élaborer et mettre en œuvre un plan de renaturalisation et d'aménagement de corridors verts le long des cours d'eau traversant le secteur urbain afin de : » Limiter l'urbanisation informelle de ces zones à risque d'inondation (zone tampon) et d'occuper ces espaces par des activités « non-vulnérables » (ouvrages de mitigation) » Répondre aux besoins en espaces et équipements publics récréatifs (parcs, aires de jeux, terrains de sport, etc.) » Participer au verdissement et reboisement du territoire		X	X	X
4.1.6	Appliquer systématiquement la mise en œuvre des principes et recommandations concernant l'aménagement des espaces publics présentés dans le *Guide de l'urbanisme simplifié et illustré* (GUSI) (MPCE, 2012) (protection et préservation de l'environnement : conserver le maximum d'arbres matures présents, etc.)				X
OBJECTIF 4.2	**Consolider le cadre urbain du secteur central (T5-1) et le secteur général (T5-2)**				
4.2.1	Encourager le développement prioritaire et la mise en valeur des terrains situés dans le secteur urbain central (T5-1) et le secteur urbain général (T5-2) (objectifs de densification), en particulier ceux desservis ou partiellement desservis par les réseaux d'infrastructures (qu'ils soient ou non fonctionnels)				X
4.2.2	Concentrer les fonctions commerciales et de services dans le centre-ville (T5-1)	G.C. 1.4.2			X
4.2.3	Réhabiliter et entretenir le cadre physique du secteur urbain central (T5-1) et du secteur urbain général (T5-2) : » Création de nouveaux espaces publics » Aménagement d'espaces verts et plantation d'arbres » Installation d'éléments de mobilier urbain et d'éclairage public le long des voies de circulation et dans les espaces publics » Maintenance et entretien régulier des espaces publics » Identification des éléments du patrimoine bâti à protéger et réhabiliter (mur d'enceinte, bâtiments, ensembles bâtis, espaces publics, etc.) et priorisation des actions à engager pour les mettre en valeur	G.C. 1.4.2	X	X	X
4.2.4	Poursuite du réaménagement de la place centrale et de ses abords (église, Mairie, etc.)	G.C. 1.4.2		X	
OBJECTIF 4.3	**Assurer la croissance urbaine de la ville de Quartier-Morin**				
4.3.1	Évaluer l'opportunité d'ouvrir de nouveaux quartiers au développement en créant des opérations d'ensemble (lotissement) pour répondre aux besoins en logements	G.C. 1.4.2	X	X	X

ORIENTATION 5 : Optimiser le développement économique et diversifier l'économie de Quartier-Morin

INTENTION

Tirer profit du positionnement stratégique de la ville pour renforcer les opportunités de développement économique et rendre la ville plus attrayante aux investissements privés créateurs d'emplois, et mettre en valeur son patrimoine

		RÉFÉRENCES	ÉTUDE	TRAVAUX	EXPLOITATION
OBJECTIF 5.1	**Rénover les infrastructures économiques existantes**				
5.1.1	Réaménager et rééquiper le marché public situé à l'ouest du secteur urbain central (T5-1) pour que les équipements répondent aux besoins des producteurs et commerçants locaux (association des Comités de producteurs à l'élaboration du projet, désenclavement, aménagement d'espaces de stockage, d'aires de chargement/déchargement, de stationnement, etc.)	G.C. 1.4.2		X	X
5.1.2	Relocaliser et moderniser l'abattoir (actuellement situé dans le centre-ville) à proximité du marché situé à l'ouest du secteur urbain central (T5-1), dans le respect de l'ensemble des normes sanitaires et sans nuire aux activités environnantes	G.C. 1.4.2		X	
OBJECTIF 5.2	**Aménager de nouveaux espaces à vocation économique modernes et efficaces**				
5.2.1	Soutenir le centre de transformation des produits agricoles			X	X
5.2.2	En lien avec les activités du parc industriel S.A. First Class, évaluer l'opportunité de créer (aménagement et développement) une zone commerciale et/ou industrielle le long de la RN6 pour tirer avantage de cet emplacement stratégique et optimiser le potentiel des terrains y étant situés		X	X	
5.2.3	Évaluer la pertinence de mettre en place une structure intermunicipale relative au développement économique à l'échelle intercommunale afin de coordonner et de soutenir les initiatives locales créatrices d'emplois (élaboration d'un plan stratégique de développement industriel) notamment en matière de : » Gestion et valorisation des déchets » Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine » Industries textiles » Production, transformation et commercialisation des produits et médicaments naturels » Développement d'activités artisanales et de microentreprises	SOSI-FED-N/NE [23]	X		X
OBJECTIF 5.3	**Valoriser les savoirs-faires traditionnels, la production locale et le patrimoine culturel**				
5.3.1	Réaliser le suivi auprès du MDT pour la construction de l'Écomusée du Nord, comprenant les vestiges des anciennes habitations sucrières (quartier Galman Duplaa, etc.) et les installations de la rhumerie Nazon	G.C. 2.6.1		X	X
5.3.2	Promouvoir la production locale, les produits locaux et l'artisanat local (canne à sucre, distilleries, rhum, clairin, etc.) par la création d'un centre dédié (information, dégustation, etc.) et le soutien à l'ouverture de commerces spécialisés			X	X
5.3.3	Faire le suivi nécessaire auprès des Ateliers-Écoles de Camp-Perrin (AECP) pour la création d'un atelier spécialisé dans la fabrication d'outils de récolte et de transformation des produits	SOSI-FED-N/NE		X	X
5.3.4	Promouvoir et soutenir l'organisation de la fête patronale de Saint-Louis	G.C. 2.6.1			X

23 L'indication « SOSI-FED-N/NE » réfère au document *Schéma d'orientations stratégiques pour les interventions du FED dans le Nord et le Nord-Est*, (SOSI-FED-N/NE, 2006).

ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE

AVRIL 2013

ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE

AMERICAN INSTITUTE OF ARCHITECTS (AIA). *Cap-Haïtien – Ouanaminth Development Corridor Regional Comprehensive Plan (Draft),* octobre 2012.

AMERICAN INSTITUTE OF ARCHITECTS (AIA). *Cap-Haïtien – Ouanaminth Development Corridor Local Comprehensive Plans (Volume II)*, décembre 2012.

BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BID). *Appui à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la réforme éducative en Haïti (HA-L1060) - Projet de proposition de don*, 2011.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Circuits de la connaissance, Sites d'intérêt touristique et propositions de gestion*, décembre 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Ville du Cap-Haïtien - Proposition pour un schéma de principe d'aménagement urbain*, 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Construction de la route Bais de l'Acul-Milot*, juin 2008.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Rapport préliminaire, diagnostic et orientation*, mai 2007.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – NORD. *Révision du Plan Directeur Tourisme, Aménagement touristique du département du Nord - Avant-projet d'aménagement de la baie de l'Acul*, janvier 2008.

COMMISSION INTÉRIMAIRE POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (CIRH). *Haitian Law as it Applies to Housing and Neighbourhoods Reconstruction : A Legal Summary*, mars 2011.

COORDINATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (CNSA). *Bilan alimentaire 2010*, mai 2011.

CO SINUS CONSEIL. *Schéma d'orientations stratégiques pour les interventions du FED dans le Nord et le Nord-Est*, 2006.

CRESDIP. *Haïti, terre délabrée : Écologie et dictature*, 1991.

DESSAU. *Étude d'urbanisme à Cap-Haïtien – Schéma Directeur d'Aménagement Urbain*, novembre 1997.

FRITZ, Hermann. *Nature*, février 2010.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, *Cibles prioritaires d'intervention pour recherche de financement (CAED)*, février 2013.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, BANQUE MONDIALE, BID et ONU. *Analyse des menaces naturelles multiples en Haïti*, mars 2010.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *ECVH (Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti)- Volet éducation*, 2001.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Estimation et projection de la population totale urbaine et rurale et économiquement active*, 2009.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités*, 2007.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités des Communes d'Haïti*, 2005.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Inventaire des ressources et des potentialités des Communes d'Haïti, Liste des zones d'extensions*, novembre 2012.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Population totale, population de 18 ans et plus et ménages estimés en 2009*, mars 2009.

INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI). *Recensement de 1950, 1971, 1982 et de 2003 et de 2009.*

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Developing the North Department as a Tourism Destination*, 2011.

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK. *Northern Pole Program, partie tourisme*, décembre 2010.

LAREHDO. *Filière agricole et dynamique transfrontalière*, 2008.

MAIRIE DE L'ACUL-DU-NORD. *Commune de l'Acul-du-Nord - Plan de développement communal de l'Acul-du-Nord*, mai 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme de croissance du pôle Nord, les filières agricoles de la région Nord - Diagnostic et potentiel de développement*, mars 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)/ USAID/BID/UE. *Les filières agricoles de la région nord - Diagnostic et potentiel de développement*, 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique de développement agricole 2010-2015*, mars 2011.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Plan national d'investissement agricole*, mai 2010.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme national pour le développement de la pêche maritime en Haïti 2010-2014*, juillet 2010.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Programme national de développement de l'élevage pour la réhabilitation de l'environnement, 2009-2014*, juillet 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)/ FAO/EU. *Enquête exploitation agricole*, 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique de relance du secteur agricole 2008 2020*, mai 2008.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Étude de la filière pêche en Haïti et propositions de stratégie d'appui au secteur*, septembre 2007.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL / BID. *Préparation du Programme national de gestions des bassins versants (HA-0033), Document technique: Diagnostic, actions et zones prioritaires*, septembre 2006.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR). *Politique nationale d'irrigation*, 1997.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Plan Stratégique de développement d'Haïti*, octobre 2012.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Pôle Cap Haïtien - Plan stratégique multisectoriel d'aménagement - Annexe G: Diagnostic*, novembre 2012.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE, GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI. *Plan stratégique de développement d'Haïti, pays émergent en 2030 - version préliminaire du Document de consultation publique*, septembre 2011.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, Les grands chantiers pour l'avenir*, mars 2010.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Impact socioéconomique de la dégradation des Terres en Haïti et interventions pour la Réhabilitation du milieu cultivé*, 2008.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT/PNUD/CEPAL. *Impact socioéconomique de la dégradation des Terres en Haïti et interventions pour la Réhabilitation du milieu cultivé*, 2008.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté*, 2008-2010.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Livre Blanc du Nord - Éléments de problématique départementale du Nord, Vol.1*, 1997.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE). *Livre Blanc du Nord - Éléments de problématique départementale du Nord, Vol. 2*, 1997

MINISTÈRE DU TOURISME. *Appui au développement d'un cadre de gestion du PNH*, janvier 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME. *Études complémentaires au Plan Directeur du Tourisme. Volet 1 : étude du marché touristique - Volet 2 : cadre institutionnel*, mars 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME ET BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. GROUPE IBI/ DAA. *Études complémentaires au Plan directeur du Tourisme en Haïti, Stratégie proposée*, septembre 2011.

MINISTÈRE DU TOURISME. *Révision du Plan directeur du tourisme*, 2008.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC). *Étude de la route Baie de l'Acul Milot, Contournement de Cap-Haïtien (RN-6) (Plan)*, juin 2011

OXFAM. *Planification stratégique de gestion de l'eau et de l'Assainissement pour la ville du Cap Haïtien*, 2008.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT INTÉGRÉ DU MILIEU DES AFFAIRES EN HAÏTI (PRIMA). *Diagnostic stratégique de filières entrepreneuriales à fort potentiel de croissance - Étude du SSSF «Textiles et vêtements»*, janvier 2007.

PROGRAMME PRIMA. *Diagnostic stratégique des filières entrepreneuriales à fort potentiel de croissance, étude du SSSF artisanat d'art*, janvier 2007.

UNESCO. *Les côtes d'Haïti - Évaluation des ressources et impératifs de gestion. Résultats d'un séminaire et des activités de terrain correspondantes. Dossiers régions côtières et petites îles 2*, 1998.

USAID/LOKAL. *Recueil de textes normatifs annotés entourant l'action locale, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales de la République d'Haïti*, avril 2011.

US CORPS OF ENGINEERS. *L'évaluation des ressources d'eau d'Haïti*, août 1999.

HAÏTI
Édifice Le Belvédère, bureau 614
Angle des rues Clerveaux et Chavannes
Pétion-Ville, Haïti
www.groupeibidaa.com

CANADA
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2 Canada
Téléphone 514 954-5300 **Télécopieur** 514 954-5345
www.groupeibidaa.com

GROUPE IBI | DAA